Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'actions 2020-2025

Projet arrêté par
délibération du 24 avril 2019

aduhme énergies et climat

Atmo votre parlerair AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

B&L évolution

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ Clermont côté sud

Proposition de plan d'actions

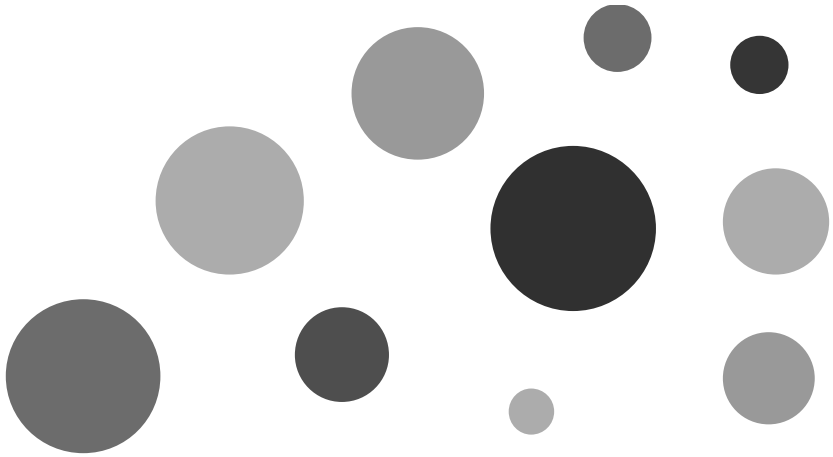

Une trajectoire à 12 ans (2030) et 22 ans (2050)
→ un 1er plan d'actions à 6 ans (2019-2024)

	2015	2030	2050
Emission GES(1)	229 KteqCo2/an	- 40%	- 79%
Conso énergétiques (2)	977 GWH	- 24%	- 40%
Part ENR(3) Dans la Conso d'énergie finale	6 % 60 GWH	24,2% 180 GWH	TEPOS(4) ?

Contribution du territoire à l'effort national (objectifs fixés par la loi TEPCV du 17 août 2015)

(1) par rapport à 1990
(2) par rapport à 2012 (horizon 2030) et 2008 (horizon 2050)
(3) Objectif réglementaire en 2030 = 32% soit 238 GWH

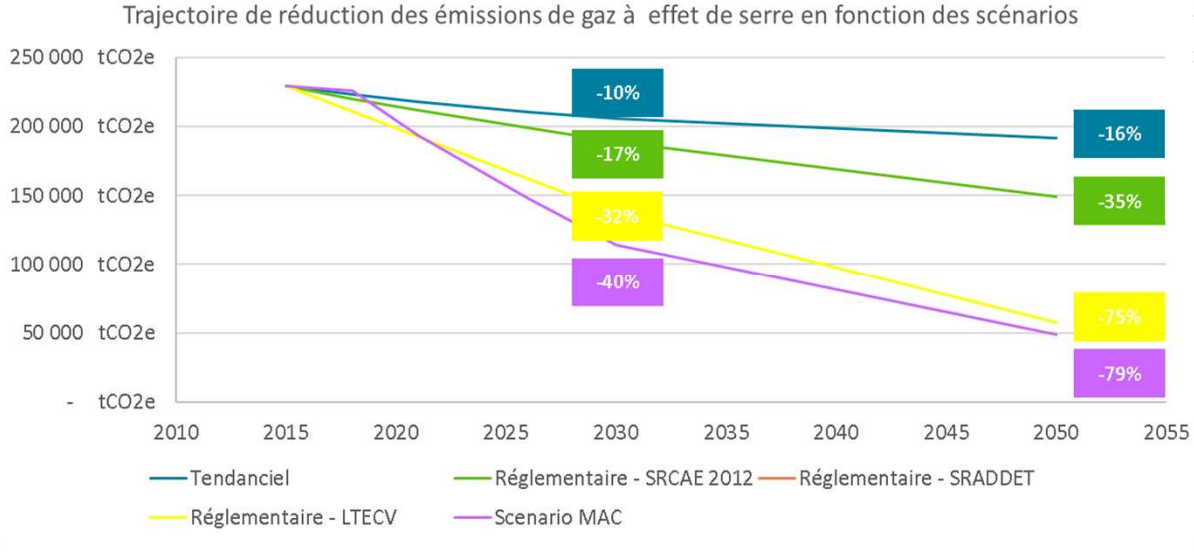

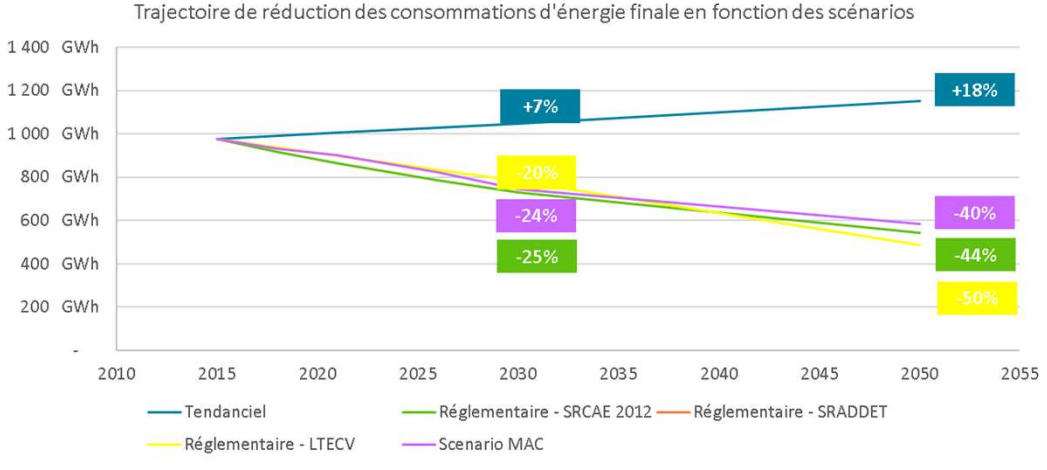

(4) Un **territoire à énergie positive (TEPOS)** vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus").

Le PCAET : un projet « concerté et partagé »

Phase 1 : Durant l'élaboration du PCAET

Une étape de sensibilisation, de concertation et de co-construction du projet

1. Sensibilisation des élus et des partenaires

- *1 réunion de lancement et de sensibilisation : 10 avril 2018– Tallende (animation : F. CAME)*

2. Création d'un club « climat », émanation des acteurs du territoire (animation F. CAME)

- *3 ateliers d'acteurs (entreprises, associations, exploitants agricoles) et une réunion publique de sensibilisation : les 15 et 16 mai 2018 – La Roche Blanche*
- *1 atelier sur la hiérarchisation des enjeux : le 4 juin 2018 – Chanonat*
- *5 ateliers thématiques entre le 4 octobre et le 6 novembre 2018*

3. Sensibilisation des agents de MA Cté (animation : G. MARTIN)

- *1 réunion de sensibilisation aux enjeux climatiques : le 16 octobre 2018 au siège*
- *1 atelier de co-construction du plan d'actions : le 8 novembre 2018 - Chanonat*

Le PCAET : un projet « concerté et partagé »

Phase 2 : En 2019, 1ère année de mise en œuvre du plan « climat »

Une 2nde étape de sensibilisation renforcée, de partage des enjeux et des solutions pour agir …

Ce qui est proposé pour 2019

1. *Sensibilisation renforcée des habitants du territoire (animation : G. MARTIN)*
   - *5 réunions publiques territorialisées (14, 21 et 22 mai, 4 et 18 juin 2019)*
   - *Une charte d'engagement à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, acteurs éco, associations, administrations locales, …)*

2. *Création d'un COPIL « agents » chargé de piloter le volet « administration exemplaire »*
   - *Une 1ère réunion d'ici le 30 avril 2019 pour travailler sur l'engagement des 1ères actions propres aux services de MA Cté (Bilan GES, mise en œuvre du CEP, formation sur la qualité de l'air, ….)*

3. *Partage du plan « climat » avec les habitants de MA Cté (animation : F. CAME)*
   - *1 réunion de restitution en septembre 2019 (date à définir)*

Phase 3 : durant toute la mise en œuvre du plan « climat » (2019-2024)

Une « animation » du territoire permanente et indispensable pour accompagner chaque acteur dans sa propre transition énergétique et écologique

Un plan d'actions co-construit

Un ensemble de 166 propositions émanant :

- ❑ Des travaux du Club climat
  - *3 ateliers d'acteurs et une réunion publique de sensibilisation les 15 et 16 mai 2018 ➔ instauration du club « climat »*
  - *1 atelier sur la hiérarchisation des enjeux le 4 juin 2018*
  - *5 ateliers thématiques entre le 4 octobre et le 6 novembre 2018*

- ❑ De pistes d'actions proposées par les agents de MA Cté
  - *1 réunion de sensibilisation le 16 octobre 2018*
  - *1 atelier de co-construction le 8 novembre 2018*

- ❑ De projets / propositions actés par les élus dans le cadre du projet de territoire

Exemples : programme d'aides aux privés ciblé sur la rénovation énergétique, plan « bio-diversité et corridors écologiques », …

- ❑ De pistes d'actions proposées par le Bureau d'études

Un plan d'actions « partagé »

Une dizaine d'acteurs rencontrés à ce jour afin de les positionner dans la mise en œuvre du plan « climat » :

ACTEUR	DATE	LES ACTIONS POSSIBLES
SIEG 63	27-11-2018	Déploiement de bornes de recharge électrique en 2020 et à horizon 2030 Eclairage public : groupe de travail avec ADUHME ?
CCI	27-11-2018	Visites énergies et diagnostics flux pour entreprises (autofinancé par gains générés sur la facture énergétique)
ADUHME	06-12-2018 05-02-2019	Identification des priorités d'accompagnement de MA Cté pour 2019 Définition des actions prioritaires sur le patrimoine de MA Cté (mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé)
CMA	10-12-2018	Diagnostics flux pour artisans (prise en charge 50-50 CMA-MA Cté) ?
Grand Clermont	14-12-2018	Convergence et cohérence des PCAET des 4 EPCI membres ?
SBA	20-12-2018	Intégration du programme « économie circulaire » du syndicat dans le plan d'actions du PCAET
Chambre d'Agriculture	16-01-2019	Relais/facilitateur de MA Cté vis-à-vis des exploitants ?
Conseil départemental	28-01-2019	Co-construction du dispositif de PTRE

Un plan d'actions « partagé »

Une dizaine d'acteurs rencontrés afin de les positionner dans la mise en œuvre du plan « climat » :

ACTEUR	DATE	LES ACTIONS POSSIBLES
Cyrille ROHLION Installateur de panneaux solaires et Pv	29-01-2019	Tête de réseau / relais vis à vis du tissu éco ? Conseil aux particuliers/entreprises, démonstrateur de systèmes ENR notamment sur bâtiments publics ?
FIBOIS	06-02-2019	Expertise (bois –énergie et bois d'œuvre), formation possible des architectes-Moe / élus / agents sur la prise en compte de la ressource « bois » dans la construction

D'autres acteurs à rencontrer :
ADIL, ANAH, CPIE, SICTOM Issoire Brioude, SICTOM des Couzes, Collectif Climat 2020 …

Un plan d'actions analysé et hiérarchisé

Une analyse technique croisée « Bureau d'études / pôle développement » afin d'évaluer la pertinence, l'impact et la faisabilité technique et financière des 166 actions

1/ Chaque action évaluée de 1 à 5, sur la base de 4 critères

Indicateurs d'impact				
Acceptation	Faisabilité financière	Faisabilité technique	Performance air-énergie-climat	Effet de levier

2/ Chaque action classée selon différents degrés de priorité

Priorisation			
1. Actions à mettre en œuvre en priorité	2. Actions non contraignantes à faible impact	3. Actions importantes à mettre en œuvre à long terme	4. Actions non prioritaire car contraignantes et à faible impact

Action stratégique ?
Stratégique

3/ Proposition finale

Choix des actions		
Immédiat (Avant 2020)	Moyen terme (2021-2024)	Action non retenue

Soumis à validation VP Dév Durable

Nombre d'actions De 166 actions initialement …

Secteur	Actions stratégiques ⭐	Feuille de route supplémentaire
Agriculture et consommations	6	3
Bâtiment et habitat	4	4
Economie	3	3
Transports et mobilités	6	8
Administration exemplaire	8	8
Energies renouvelables	6	3
Total	**33**	**29**

…. à 33 actions stratégiques …

… et 29 actions disponibles en cas de moyens / opportunités

Agriculture et consommation

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2019 pour lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.

- **Constituer un groupe de travail "Plan Climat" avec les agriculteurs volontaires**
- **Favoriser une gestion durable de la forêt du territoire**
- **Encourager la transition des exploitations laitières et d'élevage**
- **Renforcer les corridors écologiques**
- **Editer ou diffuser un guide des producteurs locaux**
- **vertueuses (conservation, agriculture raisonnée, biologique, permaculture,**

Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie…).

- Sensibiliser les habitants aux économies d'eau
- Soutenir et organiser les circuits courts du territoire
- Agir avec volontarisme pour renforcer l'autosuffisance du territoire

Bâtiment et habitat

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2019 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.

- **Communiquer auprès des habitants et diffuser les bonnes pratiques**
- **Mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)**
- **Diffuser le cadastre solaire départemental**
- **Accompagner les citoyens dans la rénovation de leur logement**

Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie…).

- Agréger les CEE du territoire pour financer la transition énergétique du territoire
- Adapter l'urbanisme aux nouveaux enjeux climatiques
- Construire de manière exemplaire

Economie

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2019 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.

Constituer un groupe d'échanges avec les acteurs économiques engagés

Conseiller et accompagner les entreprises dans la transition écologique

Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets

Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie…).

- Optimiser l'éclairage nocturne (éclairage public et éclairage des devantures)
- Favoriser la réalisation de diagnostic de flux par les entreprises du territoire
- Organiser des formations collectives à destination des acteurs économiques

Transports et mobilité

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2019 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.

- **Communiquer et sensibiliser autour des nouvelles solutions de mobilité**
- **Favoriser l'élaboration de plans de déplacements entreprises**
- **Favoriser l'éco-conduite**
- **Favoriser la pratique des déplacements cyclables sur le territoire**
- **Favoriser le covoiturage**
- **Encourager le télétravail**

Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie…).

- Organiser une conférence des déplacements
- Collaborer avec la SNCF pour l'amélioration de la déserte ferroviaire du territoire et l'aménagement des gares
- Améliorer l'offre de transports scolaires
- Renforcer l'attractivité des transports en commun
- Mettre en place des bornes de recharge électrique hydrogène et/ou bioGNV sur le territoire
- Accompagner la mise en place d'un centre de distribution performant
- Soutenir le commerce local pour diminuer les besoins de déplacement

Administration exemplaire

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2019 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.

- **Constituer un COPIL interne à MA Cté pour suivre la mise en œuvre du PCAET**
- **Sensibiliser et mobiliser les communes**
- **Consolider les partenariats avec les acteurs locaux**
- **Réaliser un BEGES Patrimoine et compétences**
- **Mettre en œuvre les recommandations du CEP sur le patrimoine communal et communautaire**
- **Elaborer et diffuser une charte interne**
- **Elaborer une charte des achats responsables**
- **Agir pour une mobilité quotidienne bas carbone des agents de MA Cté**

Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie…).

- Valoriser les actions exemplaires de la collectivité
- Développer l'éducation à l'environnement
- Elaborer et mettre en place un schéma de mutualisation des équipements collectifs
- Former les agents pour faciliter la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans des équipements publics recevant des enfants
- Rendre la gestion des espaces communaux exemplaire
- Agir sur la restauration collective
- Réduire la production de déchets de la collectivité et améliorer leur valorisation
- Agir sur l'alimentation quotidienne des agents

Energies renouvelables

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2019, pour lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.

- **Encourager la création de SCIC pour mettre en œuvre la transition énergétique**
- **Développer la production d'énergie solaire PV et thermique**
- **Favoriser des systèmes de rafraichissement passifs**
- **Elaborer et mettre en œuvre une planification énergétique territoriale**
- **Encourager le développement de réseaux de chaleur bois**
- **Développer des centrales solaires sur les toitures de bâtiments publics**

Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie…).

- Développer l'énergie géothermique
- Développer les autres infrastructures de production, de stockage et de récupération de l'énergie
- Favoriser le développement des ENR dans les logements

Moyens associés

Moyens humains (1)

Mise en œuvre du plan d'actions (33 actions stratégiques)

- Un besoin estimé entre 3 ETP au démarrage (dès 2019) et 3,8 ETP en vitesse de croisière (2020-2024) pour la mise en œuvre des 33 actions sectorielles (habitat, agriculture, économie, énergies renouvelables, mobilités, administration exemplaire)

- Le suivi – coordination du PCAET(2) estimé à 0,3 ETP (chef de projet PCAET)
- Un portage du plan en redéploiement(3) estimé entre 1 et 1,25 ETP (au sein du pôle développement, hors suivi-coordination du PCAET)
- Pour certaines actions, la possibilité de s'appuyer sur de l'ingénierie externe (ADUHME, ADIL, bureaux d'études, …) et sur des compétences internes (1 expert « énergie » au sein des services techniques, si ressource « temps » disponible)

- Un **besoin minimal d'1 ETP en +** (plutôt profil « animation ») afin de couvrir le volet « animation et accompagnement » des acteurs dont tout ou partie du dispositif PTRE

(1) Besoins globaux estimés par le Bureau d'études (BE)
(2) Besoin pour le suivi du PCAET estimé par le BE
(3) Répartition entre redéploiement interne et besoin « nouvel ETP » réalisée par le pôle dév.

Moyens financiers

Cadrage budgétaire PCAET (Projet de T) :
FONCT : 140 K€ / an INV : 200 K€ / an

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Bâtiment et habitat	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	111 k€
Agriculture et alimentation	15 k€	10 k€	60 k€	10 k€	10 k€	5 k€	300 k€
Transports et mobilité	110 k€	90 k€	140 k€	90 k€	90 k€	40 k€	121 k€
Vie économique	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	560 k€
Administration exemplaire	31 k€	0 k€	50 k€	0 k€	0 k€	0 k€	81 k€
Energies renouvelables	0 k€	k€	k€	k€	k€	k€	0 k€
Total	**226 k€**	**170 k€**	**320 k€**	**170 k€**	**170 k€**	**115 k€**	**1170 K€**

Budget indicatif supplémentaire : 660k€ soit 10€/habitant dans le cadre d'une éventuelle redistribution de la Contribution Climat Energie.

Budget compris hors projets d'aménagements à déterminer au cas par cas (notamment la mise en œuvre du CEP), budgets de formation et incitations (investissements dans des SCIC, aide à la rénovation, renouvellement de véhicules, indemnités kilométriques…).

Une gouvernance et un pilotage partagés

Pilotage PCAET :
Organigramme synthétique

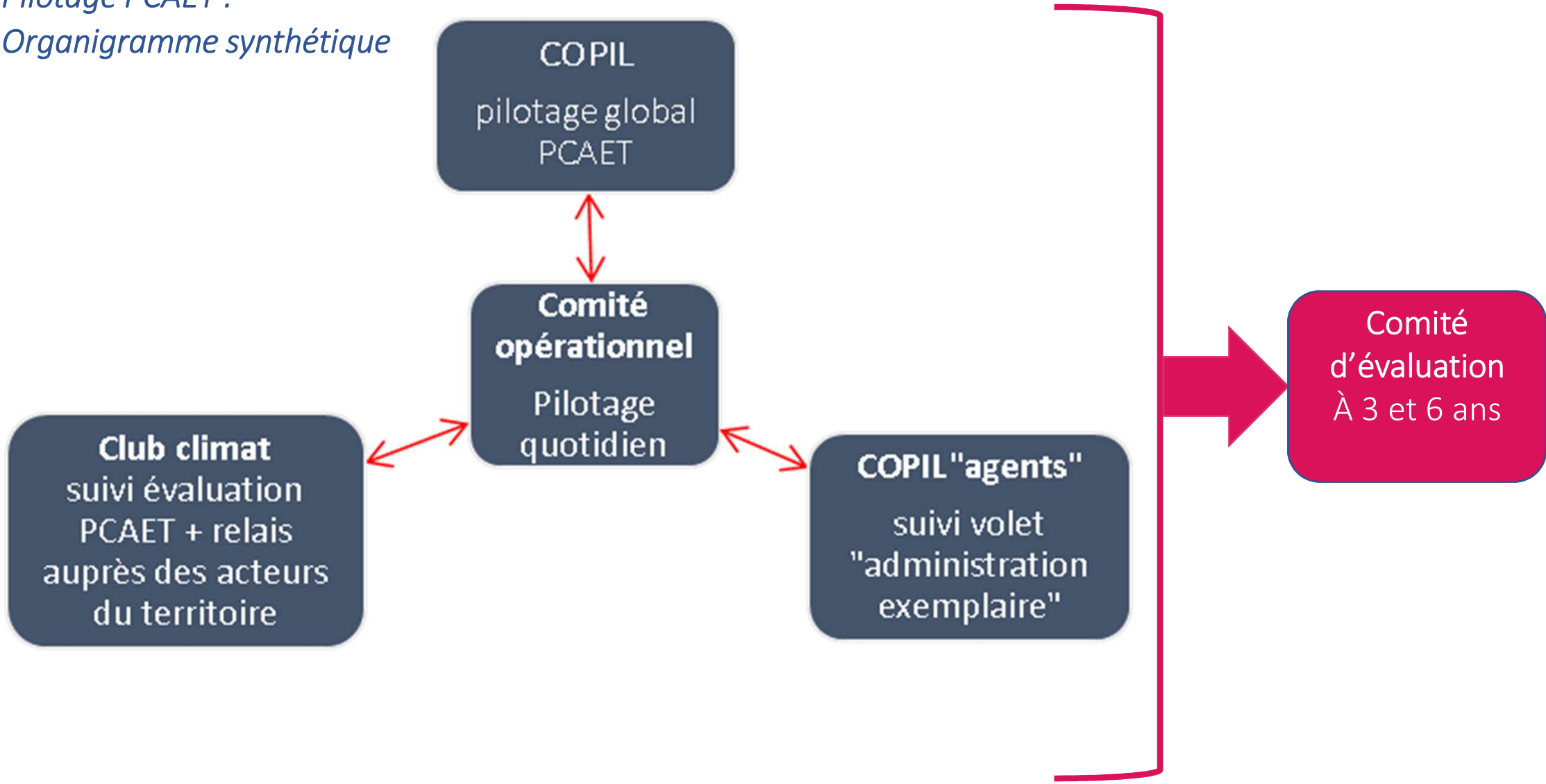

Une gouvernance et un pilotage partagés

Composition des différentes instances

COPIL PCAET = Bureau + référents PCAET communes + partenaires institutionnels et techniques + associations expertes + représentant(s) du club Climat + représentant(s) du COPIL « agents »
Chargé de piloter le dispositif global (suivi plan d'actions et évaluation)

Comité opérationnel = VP Dév durable + équipe projet + VP cibles (travaux, habitat, éco, affaires sociales, …)
Chargé du pilotage opérationnel du PCAET

Club Climat = émanation des acteurs du territoire (représentants des habitants, artisans-chefs d'entreprises, associations, exploitants agricoles) + VP référent + animateur
Chargé de suivre et de co-évaluer la mise en œuvre du PCAET (de manière contradictoire)

COPIL « agents » = émanation des services de MA Cté,
Chargé d'assurer le pilotage du volet « administration exemplaire » du PCAET

Comité d'évaluation = émanation des 4 instances permanentes
Constitué à 3 ans et 6 ans pour évaluer la mise en œuvre PCAET

Fiches actions

Agriculture et consommation

Action n°1.1 : Constituer un groupe de travail "Plan Climat" avec les agriculteurs volontaires

Contexte et objectifs de l'action

L'agriculture est le 2e secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (51 000 tCO2e soit 22% des émissions du territoire). Cependant, le secteur de l'agriculture contribue aussi à de nombreux co-bénéfices sociétaux qui sont souvent sous-estimés (entretien des paysages et des cours d'eau, séquestration carbone, attractivité du patrimoine local…). Ainsi, l'agriculture compte d'importants leviers d'actions à mettre en œuvre au sein du plan climat air énergie territorial.

De nombreux agriculteurs innovent déjà dans leurs pratiques en activant ces leviers. L'objectif de cette action est de favoriser les échanges entre les agriculteurs afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et participer à la diffusion de celles-ci.

Description de l'action

- Initier et soutenir la constitution de réseaux de réflexion et d'échanges regroupant les agriculteurs locaux pour faciliter le partage des pratiques alternatives – notamment en matière de conservation des sols, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de production d'énergie renouvelable et d'irrigation.
- Organisation d'une réunion trimestrielle pour échanger sur les bonnes pratiques.
- Organisation de journées portes-ouvertes au sein d'exploitations exemplaires permettant aux agriculteurs d'échanger autour de bonnes pratiques

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Lancement de l'action dès 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,05 ETP					
Financiers	-	-	-	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Agriculteurs du territoire

Partenaires : Chambre d'agriculture ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'agriculteurs dans le réseau, Nombre de réunions organisées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

Plan Alimentaire Territorial

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique

Agriculture et consommation

Action n°1.2 : Favoriser une gestion durable de la forêt du territoire

Contexte et objectifs de l'action

Le territoire de Mond'Arverne Communauté compte près de 32% d'espaces naturels ou semi-naturels. Les forêts du territoire séquestre annuellement environ 17 % des émissions de GES (40 000 tCO2eq). Par ailleurs, ces espaces fournissent des services écosystémiques importants pour le territoire (matière première, ressource énergétique, attractivité touristique et qualité paysagère, réserve de biodiversité…).

Ces atouts nécessitent d'être renforcés au regard des enjeux de vulnérabilité que posent le changement climatique pour l'espace forestier du territoire. L'objectif de cette action est de diagnostiquer la ressource forestière du territoire, d'identifier les vulnérabilités de celle-ci et les leviers pouvant être activés pour renforcer ses atouts.

Description de l'action

- Lancement d'un plan forestier territorial

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Conception du cahier des charges à partir de 2020. Lancement d'une étude à partir de 2021.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	0,1 ETP	0,1 ETP	-	-	-
Financiers	-	-	50 k€	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires :

Partenaires : ONF ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Etude réalisée

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs
- **Adaptation au changement climatique ++**
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- **Développement économique +**

Agriculture et consommation

Action n°1.3 : Encourager la transition des exploitations laitières et d'élevage

Contexte et objectifs de l'action

La filière laitière est sous pression, avec des prix de vente qui peinent à couvrir les coûts de production. Il est indispensable d'accompagner les acteurs dans la mise en place d'actions visant à diminuer l'impact environnemental de la filière et à dégager une marge d'exploitation plus importante.

Des acteurs majeurs de la filière laitière se sont engagés à faire diminuer de 20 % leurs émissions de GES d'ici à 2025 : cela nécessite l'engagement de tous les éleveurs et acteurs de la filière. Également, le CNIEL est devenu membre de l'initiative « 4 pour 1000 », qui a pour ambition d'augmenter le taux de carbone dans les sols, et donc la séquestration de CO2.

Description de l'action

- Travailler avec le CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière), et soutenir financièrement les fermes d'élevage souhaitant bénéficier d'un diagnostic carbone (CAP2ER).

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Lancement de l'action dès 2019. Financement de 10 000 €/an pour l'accompagnement de 10 fermes/an soit 1000 €/exploitation. 0,1 ETP pour le suivi de la démarche.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	10 K€	10 K€	10 K€	10 k€	10 K€	10 k€

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Institut Français de l'élevage

Bénéficiaires : Fermes d'élevages

Partenaires : Mond'Arverne Communauté

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'agriculteurs mobilisés, Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un accompagnement

Indicateurs d'impact : tCO2e économisées, Marge brut d'exploitations réalisée

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique +++

Agriculture et consommation

Action n°1.4 : Renforcer les corridors écologiques

Contexte et objectifs de l'action

Ces actions aident à renforcer la biodiversité sur le territoire, ainsi qu'à entretenir les paysages. La biodiversité aide à augmenter la fertilité des sols, à renforcer les services écosystémiques, et *in fine* améliore la rentabilité économique des exploitations.

Les haies peuvent aider à améliorer la fertilité des sols et à lutter contre les ravageurs, ce qui a un effet bénéfique sur les rendements agricoles. Les arbres aident également à la fertilité des sols, en augmentant le taux de carbone dans le sol et en relâchant des nutriments. Ils créent des zones d'ombres dans les prairies, bénéfice particulièrement intéressant pendant les canicules. Les zones humides aident à tempérer les extrêmes de précipitations, que ça soient des sécheresses ou des inondations.

Description de l'action

- Sensibiliser les agriculteurs et soutenir les efforts faits pour la replanter des haies dans les zones trop marquées par les champs ouverts
- Sensibiliser et accompagner les éleveurs pour favoriser la plantation d'arbres isolés dans les prairies
- Etudier la possibilité de valoriser cette nouvelle ressource forestière par la production d'énergie
- Améliorer l'entretien des cours d'eau et des zones humides
- Créer des espaces de prairies mellifères/jachères
- Préserver les espaces agricoles et naturels, lutter contre l'artificialisation

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Etude de cadrage = 20 000 €
- Programme d'actions = 180 000 €

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	-	-	-	-	-
Financiers	-	20 k€	60 K€	60 k€	60 K€	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires :

Partenaires : Chambre d'agriculture du 63 ?, Mission Haie, SMVVA

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'agriculteurs sensibilisés, Nombre de haies replantées (m), nombres d'arbres isolés plantés

Indicateurs d'impact : tCO2e séquestrées

Opérations et politiques liées

Futur Plan Forestier Territorial, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique ++
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables +
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique ++

Agriculture et consommation

Action n°1.5 : Editer ou diffuser un guide des producteurs locaux

Contexte et objectifs de l'action

De nombreux agriculteurs innovent dans leurs pratiques, et pourraient bénéficier d'une visibilité accrue. Des débouchés locaux pour leurs produits aide à augmenter les retombées économiques sur le territoire.

L'édition et la diffusion d'un guide des producteurs locaux peut aider à renforcer le lien entre les consommateurs et les producteurs. Cela aide à renforcer l'image des agriculteurs sur le territoire, à faire valoir leur savoir-faire, et à créer les conditions pour une dynamique favorable de développement agricole. Cela pourra également aider à favoriser les échanges, capitaliser sur les bonnes pratiques et participer à la diffusion de celles-ci.

Description de l'action

- Identifier l'ensemble des producteurs du territoire en vue de l'édition d'un guide pour les consommateurs
- S'appuyer sur les documents (département…) déjà existant et évaluer la possibilité d'éditer une version propre au territoire de Mond'Arverne

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action ponctuelle à lancer dès 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP	-	-	-	-	-
Financiers	5 k€	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Agriculteurs et consommateurs du citoyen

Partenaires : Département

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de producteurs identifiés, Nombre de guides édités, Nombre d'actions de communication effectuées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- **Développement économique ++**

Agriculture et consommation

Action n°1.6 : Favoriser les pratiques vertueuses (agriculture biologique, permaculture, agroforesterie…)

Contexte et objectifs de l'action

Les pratiques agricoles peuvent aider à préserver la biodiversité et à stocker du carbone. Les pratiques d'agriculture de conservation permettent de réduire l'usage de produits phytosanitaires, tout en conservant de hauts rendements. Les sols dont l'humus est préservé peuvent absorber de grandes quantités d'eau, et ainsi aider à lutter contre les inondations.

Cette action a pour but d'encourager de meilleures pratiques agricoles, et d'accompagner les agriculteurs dans cette démarche.

Description de l'action

- Favoriser l'usage de machines agricoles et de pratiques plus économes (énergie, intrants…)
- Développer et diffuser des techniques de préservation et de reconstitution des sols et réaliser des bilans de sols réguliers (Moins de perturbation, Comprendre la dynamique du sol et ce qu'il faut faire pour réparer, viser l'autonomie : sans chercher à mettre de l'intrant supplémentaire.) L'objectif est de faire baisser les charges d'exploitations. Les agriculteurs peuvent se rapprocher du LIT.
- Encourager la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires ; Mettre en place des zones tampons entre les zones de production et les zones d'habitat
- Définir les critères concernant les exploitations à soutenir (moyens de production, débouchés...) ; Soutenir les conversions, et accroître la part des produits concernés dans la restauration collective ; Mettre en place une politique foncière pour accompagner des porteurs de projets.
- Favoriser le compostage chez l'habitant : Distribuer des composteurs individuels; organiser des formations de quartier dans les centre-bourgs et former des relais compost dans chaque quartier .

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	-	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires :

Partenaires : LIT ?, Chambre d'agriculture 63, Ilots paysans

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'agriculteurs sensibilisés, Nombre d'agriculteurs s'étant engagés à changer leurs pratiques

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air +
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique ++

Agriculture et consommation

Action 1.7 : Préserver la ressource en eau du territoire

Contexte et objectifs de l'action

Le cycle des précipitations risque d'être perturbé par le changement climatique, devenant plus irrégulier, occasionnant des sécheresses plus intenses. La filière agricole pourrait se retrouver très fortement impactée par de tels événements, tous comme les consommateurs individuels.

Cette action a pour but d'assurer une continuité dans l'approvisionnement en eau du territoire, via une consommation plus raisonnable, et le développement de moyens de stockage.

Description de l'action

- Sensibiliser les acteurs aux économies d'eau
- Etudier la possibilité de doter le territoire de stockage saisonnier (retenues collinaires, etc.) respectant les corridors écologiques
- Favoriser la récupération des eaux de pluies

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…). Cette action pourra faire l'objet d'une étude d'opportunités ou de la mise en œuvre d'aménagements spécifiques au cas par cas.

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : Agence de l'eau ? Chambre d'agriculture ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'actions de communication réalisées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- **Adaptation au changement climatique** +++
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- **Développement économique** +

Agriculture et consommation

Action 1.8 : Soutenir et organiser les circuits courts du territoire

Contexte et objectifs de l'action

La consommation en circuits courts favorise les retombées économiques locales, et permet d'engendrer des cercles vertueux dans la dynamique de consommation. En aidant à créer un lien plus fort entre les agriculteurs et les consommateurs, les circuits courts responsabilisent les acteurs et encouragent les actions vertueuses. Également, cela permet d'aider à renforcer une image forte du territoire.

Ces actions ont pour objectif d'identifier les possibilités de développement de circuits courts, et d'accompagner les acteurs dans le développement de ceux-ci.

Description de l'action

- Réaliser une étude pour mieux connaître l'agriculture sur le territoire et les modes d'exploitation.
- S'appuyer sur les acteurs existants
- Rencontrer les acteurs des circuits courts qui œuvrent déjà sur notre territoire afin d'évaluer ce qui peut être fait pour les dynamiser (AMAP, Biovic, La Charolaise de la Comté, etc.).
- Etudier avec les acteurs locaux la possibilité d'organiser des « marchés du territoire », éventuellement itinérants sur la Communauté de communes.
- Etudier la création d'un « supermarché » local, géré par les agriculteurs de Mond'Arverne.
- Sensibiliser les habitants à une consommation responsable (bio, locale, de saison, et axée sur des produits « vertueux » pour les sols - ex : légumineuses), par une Charte durable, des conférences, des concours, des événementiels ludiques, etc.
- Soutenir le développement de la Doume

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Agriculteurs et consommateurs du territoire

Partenaires : Département, Chambre d'Agriculture ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Etude réalisée, Nombre d'agriculteurs identifiés, Nombre de points de ventes actifs

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

Plan Alimentaire Territorial

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +
- **Développement économique** +++

Agriculture et consommation

Action 1.9 : Agir avec volontarisme pour renforcer l'autosuffisance du territoire

Contexte et objectifs de l'action

Une plus grande autosuffisance du territoire aide à augmenter sa résilience face à des perturbations des circuits d'approvisionnement. Cela permet également d'opérer un meilleur contrôle de la production et de la qualité des produits. Ces mesures, accompagnées de scénarios de prévision de l'évolution des besoins, permettent de mieux s'adapter aux besoins futurs.

Ces actions ont pour objectif de permettre une plus grande autosuffisance du territoire, favorisant le développement économique local et l'échange avec les acteurs impliqués.

Description de l'action

Suivre les prescriptions du Plan Alimentaire territorial afin de :

- Favoriser l'autonomie fourragère du territoire
  - Produire de nouvelles protéines végétales pour favoriser les échanges plaine / montagne. Valorisation d'espèces différentes (trèfles, luzerne…).
- Favoriser l'auto-suffisance alimentaire du territoire
  - Agir avec volontarisme pour renforcer l'autosuffisance du territoire
  - Recenser l'ensemble des fonciers détenus par les communes, et étudier leur potentiel agricole.
  - Mener une étude sur les besoins alimentaires de la restauration collective (Voir PAT).
  - Confier à des agriculteurs/maraîchers la gestion de fonciers communaux adaptés, en leur garantissant des débouchés réguliers auprès de la restauration collective locale.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Agriculteurs et consommateurs du territoire

Partenaires : Grand Clermont

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : A définir en fonction des indicateurs de suivi du PAT

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- **Développement économique +++**

Bâtiment et habitat

Action n°2.1 : Communiquer auprès des habitants et diffuser les bonnes pratiques

Contexte et objectifs de l'action

La mobilisation des habitants est indispensable pour mener à bien la transition énergétique du territoire. Les utilisations sont un facteur clé dans la consommation d'énergie des bâtiments, installer des équipements efficaces énergétiquement ne saurait suffire pour diminuer cette consommation.

Ces actions ont pour but d'impliquer les citoyens dans la transition énergétique, et de diffuser les bonnes pratiques pour diminuer leur facture énergétique.

Description de l'action

- Elaborer et diffuser une charte de la que pourraient signer les habitants, en s'engageant sur un ou plusieurs objectifs ; Insister auprès des ménages sur les consommations liées aux « nouveaux usages » (informatique, etc.)
- Communiquer auprès des habitants (éco-gestes, possibilités de rénovation, diffusion des plaquettes de l'ADIL, organisations de balades thermiques, prêts de mallettes thermiques permettant de faire un diagnostic de son logement, offrir aux habitant un kit « mes économies d'énergie au quotidien » avec un thermomètre, un couvercle « Plan Climat » pour les casseroles, un sablier pour la douche, Communiquer sur les bonnes pratiques du chauffage au bois…)
- Créer une « médiathèque » de tous les supports possibles, incitant aux bon usages, et la mettre à disposition des habitants.
- Communiquer auprès des propriétaires sur les possibilités et intérêts d'effectuer une rénovation énergétique, Information au grand public dès l'intention d'achat d'un logement existant et envoi systématique d'un courrier aux acquéreurs ; Sensibiliser les acteurs en Mairie et les agences immobilières pour qu'ils puissent réorienter les habitants vers les outils de rénovation
- Travailler avec les associations et les écoles pour conduire un travail de sensibilisation des plus jeunes, notamment avec l'appui du CPIE.
- Développer une brigade d'éco-ambassadeurs (constituée de volontaires formés, de contrats d'apprentissage, de personnes en services civiques, d'élus… ?), travaillant à la sensibilisation aux bons usages de l'habitat, lors de visites de type Tupperware.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer dès 2019. Indication : 1 ETP permettrait d'accompagner 1000 à 2000 foyers par an. 50 k€ permettent de financer 2500 kits écoénergie par an

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,2 ETP					
Financiers	50 k€/an					

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Habitants

Partenaires : ADIL, ADEME, CAUE

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'actions de communication effectuées, Elaboration de la charte, Nombre d'éco-ambassadeurs actifs

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air +
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique +

Bâtiment et habitat

Action n°2.2 : Mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

Contexte et objectifs de l'action

Les différents dispositifs d'aide à la transition énergétique ne sont pas forcément connus de tous les habitants, ni simples à obtenir. Mettre en place une plateforme dédiée permet de faciliter la rénovation thermique des bâtiments et de simplifier les démarches pour les habitants. Le dispositif est particulièrement pertinent pour les ménages souffrant de précarité énergétique.

Cette action a pour objectif de mettre en place une plateforme permettant une plus grande faciliter à mettre en œuvre la rénovation thermique des bâtiments, et de mettre en relation les entreprises et les habitants.

Description de l'action

- Mise en place d'une plateforme labellisée de rénovation énergétique, pour accompagner les habitants à rénover leurs habitations
  - Plateforme au niveau du département en cours d'élaboration (horizon 1 an)
  - Favoriser les alliances avec d'autres territoires
  - Avoir des guichets de proximité (pas uniquement à Clermont)
  - Formation / Accompagnement des artisans de la construction
  - Multiplier les projets de mutualisation d'achats de biens et services
- Lutter contre la précarité énergétique : Informer sur les aides de l'ANAH ; Sensibiliser les CCAS / mairies à cette problématique.
- Inventorier l'ensemble des entreprises de la transition énergétique (ENR, rénovation énergétique) du territoire et les faire adhérer au dispositif de PTRE.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Moyens financiers à définir en fonction du périmètre retenu pour la PTRE. PTRE à construire à partir de 2019 pour une mise en service à horizon 2020.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP	1 ETP				
Financiers	À définir					

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté & Département 63

Bénéficiaires : Habitants et artisans du territoire

Partenaires : CAPEB, CCI, CMA, Banques, ADIL, Grand Clermont, FFB ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de dossiers instruits, Nombre de rénovations effectuées

Indicateurs d'impact : tonnes CO2 évitées, MWh économisés

Opérations et politiques liées

Programme Local de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général, Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** +++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +++
- **Développement économique** +++

Bâtiment et habitat

Action n°2.3 : Diffuser le cadastre solaire départemental

Contexte et objectifs de l'action

Le développement de l'énergie solaire doit se faire dans les zones les plus propices pour assurer la rentabilité économique et la pertinence énergétique. La diffusion du cadastre solaire permet aux habitants d'évaluer eux-mêmes leur potentiel de production d'énergie solaire, et de faire appel aux acteurs s'ils souhaitent mettre en place une installation solaire.

L'objectif de cette action est de faciliter le développement de l'énergie solaire dans les habitats, et donc la production locale d'énergie. Elle a aussi pour objectif de fédérer les acteurs de la filière.

Description de l'action

- Constituer un groupe d'échanges avec les acteurs économiques engagés :
  - Constituer un réseau avec les professionnels de l'énergie, du bio et de l'environnemental, pour développer des initiatives originales.
  - Publication des plans de progrès sur la consommation énergétique
  - Groupe d'échange sur les bonnes pratiques
  - Invitation d'entreprises non engagées pour les inclure dans la démarche

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action ponctuelle à lancer dès 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,05 ETP	-	-	-	-	-
Financiers	-	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires :

Partenaires : Département 63, Aduhme

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'actions de communication effectuées, Nombre d'installations recensées

Indicateurs d'impact : MWh produits

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +++

Bâtiment et habitat

Action n°2.4 : Accompagner les citoyens dans la rénovation de leur logement

Contexte et objectifs de l'action

La mauvaise isolation des bâtiments engendre une surconsommation d'énergie, accompagnée d'un inconfort thermique. Les ménages en situation de précarité énergétique en pâtissent d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer suffisamment. La mauvaise isolation des logements rend également les canicules moins supportables.

Ces actions ont pour objectif d'aider à mieux isoler les bâtiments, créant donc un meilleur confort de vie, tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Le développement d'une filière locale de rénovation énergétique peut dynamiser l'économie du territoire.

Description de l'action

- Identifier les logements mal isolés (Thermographie aérienne ou étude croisée des factures énergétiques et de la vétusté des logements et orienter les habitants vers l'ADIL espace info énergie ou la PTRE.
- Mettre en place un Guide des aides à la rénovation énergétique clair et concret.
- Mettre en place des systèmes d'incitation financière pour aider au passage à l'acte (subventions, modulation des impôts locaux, etc.)
- Sensibiliser les banquiers sur l'intérêt d'accorder un prêt pour les rénovations sur la base des économies d'énergie réalisées

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Construction du dispositif à partir de 2019. Moyens à définir en complémentarité de la PTRE.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	-	-	-	-	-
Financiers	-	-	-	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Habitants

Partenaires : CAPEB, CCI, CMA, Banques, ADIL, Grand Clermont, FFB ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de ménages accompagnés

Indicateurs d'impact : tCO2e économisées, MWh économisés

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique +
- Amélioration de la qualité de l'air +
- Energies renouvelables +
- Réductions des consommations d'énergie +++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique ++

Bâtiment et habitat

Action n°2.5 : Agréger les CEE du territoire pour financer la transition énergétique du territoire

Contexte et objectifs de l'action

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permettent de promouvoir la sobriété énergétique, et donc de diminuer la consommation énergétique du territoire. De nombreux travaux d'économie d'énergie sont éligibles à des financements CEE à conditions de répondre à quelques règles. Certains territoires font le choix d'accompagner les acteurs dans la collecte de ces financements.

En plus de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cette action permet de diminuer la facture énergétique du territoire. C'est également un vecteur intéressant pour financer les actions de rénovation énergétique des bâtiments.

Description de l'action

- Accompagner les particuliers et les acteurs du territoire afin qu'ils bénéficient des CEE.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : à définir

Partenaires : Aduhme

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : à définir

Indicateurs d'impact : à définir

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** +++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +++
- **Développement économique** +++

Bâtiment et habitat

Action n°2.6 : Adapter l'urbanisme aux enjeux climatiques

Contexte et objectifs de l'action

Le changement climatique menace les habitations via l'augmentation des événements climatiques extrêmes. S'adapter dès maintenant aux conséquences probables du changement climatique, c'est éviter des dégâts futurs bien plus importants. Une politique d'urbanisme qui vise l'adaptation au changement climatique permet de garantir le confort et la qualité de vie au long terme, et d'améliorer la résilience du territoire.

Cette action vise à intégrer les enjeux climatiques et leurs conséquences sur le territoire dans les orientations des politiques d'urbanisme du territoire.

Description de l'action

- Identifier les nouvelles zones à risques (étendre l'étude de risque hydrologique réalisée sur GVA à tous le territoire de MA Cté).
- Intervenir auprès des ménages et promoteurs dès les premiers contacts avec les services de l'urbanisme, pour imposer des constructions sobres et adaptées au changement climatique.
- Adapter les documents d'urbanisme aux nouveaux enjeux climatiques (risques climatiques liées aux inondations, coulées de boue, vagues de chaleur…) ;
- Végétaliser les zones urbaines pour lutter contre les vagues de chaleur.
- Adapter les bâtiments tertiaires aux nouvelles conditions climatiques (vague de chaleur, récupération d'eaux de pluie…) ; Mutualiser les parking existants ; Réduire les ilots de chaleur sur les parkings (ombrières PV, revêtements clairs…)
- Limiter l'étalement des territoires pour limiter des déplacements, densifier l'habitat et favoriser la mixité fonctionnelle

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Lancement d'une étude (50 k€) en cas de nouveaux moyens ou d'opportunités. Action à intégrer dans la mise à jour des documents d'urbanismes

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : NC

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

PLUi en cours d'élaboration

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique +++
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique +

Bâtiment et habitat

Action n°2.7 : Construire de manière exemplaire

Contexte et objectifs de l'action

La construction des bâtiments a de forts impacts environnementaux, tant à cause des émissions de CO2 pour la production du ciment, que par la consommation d'énergie pendant la durée de vie du bâtiment. Les matériaux locaux et biosourcés répondent aux exigences techniques des bâtiments, avec un impact environnemental bien moindre. La conception de bâtiments à basse consommation d'énergie permet aussi de diminuer l'impact durant la phase d'utilisation.

Cette action a pour objectif d'orienter le secteur du bâtiment vers des constructions exemplaires en termes de faible impact environnemental et de confort.

Description de l'action

- Favoriser l'usage de matériaux locaux dans la construction et la rénovation des bâtiments du territoire (chanvre, terre…)
- Communiquer auprès des habitants et les conseiller sur les modes de construction exemplaires
- Identifier les sources locales de matériaux et le fournisseurs capable de répondre à ce besoin
- Conditionner l'ensemble des aides et subventions à l'emploi de matériaux locaux.
- Favoriser les constructions exemplaires (BEPOS, maisons passives…)
- Former les artisans locaux à ces nouvelles pratiques

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Promoteurs, Artisans, Habitants

Partenaires : FIBOIS

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'action de communication, Nombre de bâtiments construits de manière exemplaire, Nombre d'artisans formés

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique +
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique +++

Economie

Action 3.1 : Constituer un groupe d'échanges avec les acteurs économiques engagés

Contexte et objectifs de l'action

Créer un groupe d'échange avec les acteurs économiques engagés permet de discuter des pratiques exemplaires, ainsi que de les diffuser et les développer. Cela permet également de fédérer ces acteurs exemplaires et les encourage à continuer dans leur démarche. Ces entreprises, mises en valeur, contribuent aussi à valoriser l'image du territoire. Ce groupe d'échange peut aussi inciter d'autres entreprises locales à s'engager, voire à pousser des entreprises extérieures à s'installer dans les ZAE exemplaires.

Description de l'action

- Identifier et valoriser les entreprises exemplaires du territoire
- Elaborer et diffuser une charte de la sobriété en entreprise
- Encourager la transition des zones d'activités du territoire ; Être beaucoup plus sélectif dans le type d'activités implantées en ZAE.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Lancement dès 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,05 ETP					
Financiers	-	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Entreprises

Partenaires : CCI ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'entreprises actives dans le groupe de travail, Nombre d'actions de communication engagées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

Ecologie Industrielle Territoriale

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +
- Développement économique +++

Economie

Action n°3.2 : Conseiller et accompagner les entreprises dans la transition écologique

Contexte et objectifs de l'action

Un accompagnement des entreprises est indispensable pour s'assurer qu'elles puissent contribuer à la transition énergétique tout en faisant bénéficier leur modèle économique. En les encourageant dans leurs pratiques exemplaires, et en aidant à changer les pratiques qui le sont moins, le territoire peut donner un rôle moteur aux entreprises dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Cette action a pour objectif de créer les conditions favorables au développement d'activités de transition énergétique, tout en contribuant à la bonne santé économique des entreprises.

Description de l'action

- Sensibiliser les professionnels et les artisans (CMA, CAPEB, FFB) sur les bons usages et les pousser à promouvoir les matériels les plus « sobres » en matière énergétique ; Travailler avec les entreprises de chauffage pour qu'elles gèrent mieux les régulations thermiques, lors de leurs interventions d'entretien chez les particuliers.
- Créer un poste de manager environnemental du territoire. Coordonner l'animation du PCAET = renforcer les équipes de MA Cté sur le volet « animation territoriale », former des élus / bénévoles chargés eux-mêmes de sensibiliser / informer les élus/habitants du territoire.
- Etudier l'ensemble des aides nationales, régionales et locales dont peuvent bénéficier les entreprises dans leur transition écologique – notamment pour la réalisation de diagnostics

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Lancement dès 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,2 ETP					
Financiers	20 k€ / an					

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Entreprises

Partenaires : CCI ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'entreprises sensibilisés, Création d'un poste de manageur environnemental, Nombre d'entreprises accompagnées dans un projet en lien avec le PCAET
Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +++

Economie

Action n°3.3 : Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets

Contexte et objectifs de l'action

Le modèle d'économie linéaire, où l'on produit, consomme puis jette, n'est pas soutenable ni désirable au long terme. Encourager la réutilisation des produits et matériaux, l'éco-conception et la conception en cycle permet de rendre circulaire l'économie locale. En plus de réduire l'impact environnemental des activités économiques, ce sont des actions créatrices d'emplois porteurs de sens. L'accompagnement des entreprises dans cette direction aide à créer des projets qui fédèrent les acteurs.

Cette action a pour but d'encourager l'économie circulaire, et la création de nouveaux modèles de création de valeur économique et sociale.

Description de l'action

- EIT / économie circulaire : développer des actions de sensibilisation/animation par site (expérimentation en cours sur 2 ZAE), et par filière (BTP à titre d'exemple) afin de faire émerger des projets inter-entreprises participant à la réduction/valorisation des déchets …
- Mener une enquête sur les déchets produits sur le territoire, et la présenter aux acteurs économiques, afin qu'ils puissent éventuellement en devenir acheteurs.
- Favoriser l'ouverture d'une ressourcerie sur le territoire (projet en cours sur Vic le Comte).
- Mettre en œuvre le plan d'action du SBA.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Expérimentation sur 2 ZAE avec accompagnement MACEO puis possible adhésion à MACEO à partir de 2020.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,2 ETP					
Financiers	-	2000 €/an à partir de 2020/2021				

Acteurs concernés

Mise en œuvre : SBA, Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Entreprises, particuliers, collectivité

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'action de sensibilisation effectuées, Réalisation de l'enquête, Indicateurs du SBA

Indicateurs d'impact : Baisse des déchets collectés par type d'acteurs

Opérations et politiques liées

Démarche d'écologie circulaire mise en œuvre par le SBA

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** ++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +++
- **Développement économique** +++

Economie

Action n°3.4 : Optimiser l'éclairage nocturne

Contexte et objectifs de l'action

Limiter l'éclairage nocturne permet aux collectivités de faire des économies et de diminuer l'impact négatif sur la biodiversité, ainsi que d'améliorer l'attractivité du territoire via le label « Villages étoilés ». Cette action nécessite à la fois de limiter l'éclairage public, mais aussi l'éclairage des bâtiments privés (enseignes et éclairage nocturne des bâtiments)

Cette action a pour but d'optimiser la gestion de l'éclairage nocturne, et de limiter les impacts associés.

Description de l'action

- Faire appliquer la loi via les pouvoirs de police du maire sur l'obligation d'extinction des enseignes lumineuses la nuit et sur l'obligation d'extinction des lumières 1 heure après la fermeture des bâtiments (idem bâtiments publics). Travail avec CMA, CCI , CAPEB, FFB ; Sensibiliser les maires à leur rôle. Envoi d'un courrier du président et VP Environnement de MA Cté à toutes les entreprises du territoire et aux maires
- Améliorer la performance de l'éclairage public
  - Limiter /supprimer les points d'éclairage accessoires.
  - Renouveler les lampes par des leds (SIEG) en favorisant des spectres à impact limité pour la biodiversité (2500 K).
  - Viser l'obtention du label « Villages étoilés » pour le territoire.
  - Etendre à tout le territoire l'extinction de l'EP la nuit ou à minima (cf : cas des communes les plus peuplées : Vic le Comte, Les Martres de Veyre, Veyre-Monton) réaliser des abaissements de puissance significatifs (sous réserve pertinence économique investissement/fonctionnement par rapport à extinction)
  - Action d'info / sensibilisation (partenariat avec ADUHME ?) auprès de l'ensemble des Maires du territoire sur le cadre juridique relatif à l'EP, avantages et les gains d'un programme d'extinction / abaissement de puissance, conditions de mise en œuvre (Pour les ZAE, la Communauté de communes est compétente en matière d'aménagement, de commercialisation et de gestion, le pouvoir de police restant dévolu au maire) Action conjointe EPCI, ADUHME, SIEG.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : SIEG, ADUHME

Bénéficiaires : NC

Partenaires : Mond'Arverne Communauté

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Envoi du courrier

Indicateurs d'impact : Baisse de la consommation de l'éclairage public

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie +**
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre +**
- **Développement économique +**

Economie

Action n°3.5 : Favoriser la réalisation de diagnostic de flux par les entreprises du territoire

Contexte et objectifs de l'action

Les entreprises tertiaires et l'industrie représentent 13% des consommations d'énergie et 7% des émissions de GES du territoire. Le but de cette action est de favoriser la réalisation de diagnostic de flux (eau – énergie- matière – ges) au sein des entreprises pour que les acteurs économiques soient en mesures d'identifier les actions à mettre en œuvre pour limiter leur impact environnemental et faire des économies de fonctionnement.

Description de l'action

- Travailler avec les organismes consulaires pour mettre en place une offre mutualisée de conseil et de diagnostic Energie pour les PME.
- S'appuyer sur la CMA (une compétence en interne) pour massifier les audits énergétiques au profit des entreprises artisanales locales, promouvoir le dispositif auprès du tissu artisanal et organiser les espaces d'échanges entre CMA, artisans et EPCI

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : CCI, CMA

Bénéficiaires : Entreprises et industries du territoire

Partenaires : Mond'Arverne Communauté

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de diagnostics de flux réalisés

Indicateurs d'impact : tCO2e évités, GWh économisés

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** +++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +
- **Développement économique** +

Economie

Action n°3.6 : Organiser des formations collectives à destination des acteurs économiques

Contexte et objectifs de l'action

Les activités économiques ont des impacts environnementaux, qui peuvent être diminués. La formation des employés aux bonnes pratiques permet de les sensibiliser à ces enjeux, et de créer de la culture de responsabilité environnementale en entreprise.

Cette action a pour but de sensibiliser les entreprises à leurs impacts environnementaux, et d'inciter les salariés à adopter des comportements avec un moindre impact environnemental.

Description de l'action

- Organiser des formations collectives à destination des acteurs économiques :
  - Eco-gestes au bureau
  - Entretien et programmation des chaudières

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Entreprises et salariés du territoire

Partenaires : ADEME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de formations collectives réalisées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** ++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** ++
- **Développement économique** +

Economie

Action n°3.7 : Encourager la transition des ZAE

Contexte et objectifs de l'action

Les ZAE sont des leviers importants pour la mise en œuvre de la transition écologique. L'implémentation d'infrastructures adaptées permet d'encourager la mobilité douce et les alternatives à la voiture individuelle. Un développement raisonné des infrastructures d'activité économique permet de dynamiser les activités économiques du territoire, par exemple en encourageant les commerces à rester à l'intérieur des villes.

Cette action a pour but d'intégrer les infrastructures économiques dans la transition écologique.

Description de l'action

Nouer un dialogue avec les ZA et avec les filières, pour soutenir les entreprises

- Mettre en place un plan de transition des zones d'activités :
- Encourager les actions de recherches avec par exemple la création d'une ZA ou de pépinières d'entreprises sur les énergies
- Inciter l'installation de garages à vélo sur les parkings
- Favoriser la mutualisation des parkings (voir volet transports)
- Avant de construire des bâtiments neufs s'assurer qu'il n'y ait pas des bâtiments à réhabiliter
- Densifier les zones d'activités: plusieurs niveaux plutôt que 1 ; permet aussi de justifier des réseaux de chaleur (quand c'est possible, pas industrie).
- Favoriser la mixité fonctionnelle : limiter la création de zones tertiaires. Les commerces doivent rester dans les villes
- …

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Entreprises

Partenaires : SBA, CCI, ADEME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'entreprises dans la démarche, Nombre et description des actions mises en oeuvre

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +
- Développement économique ++

Transport et mobilité

Action n°4.1 : Communiquer et sensibiliser autour des nouvelles solutions de mobilité

Contexte et objectifs de l'action

La mobilité représente le 1er poste d'émissions de GES (50% des émissions du territoire), principalement en raison des déplacements en voiture individuelle. Il est nécessaire d'encourager l'utilisation d'autres moyens de se déplacer, afin de diminuer la quantité de déplacement faits en voiture. L'utilisation d'autres modes de mobilité peut être encouragée en donnant l'accès à l'information sur les autres modes de déplacement, et en sensibilisant les habitants à ces solutions.

Cette action a pour objectif de sensibiliser les habitants aux nouvelles solutions de mobilité, et de les encourager à les utiliser.

Description de l'action

- Informer, sensibiliser les habitants sur l'impact de leurs modes de déplacements et les solutions de mobilités alternatives (conférences-débats, articles sur réseaux sociaux et via les Bulletins d'info communaux et interco, …)
- Créer une maison de la mobilité où les habitants peuvent s'informer sur les solutions de transports, où sont organisés des événements sur la mobilité
- Générer des citoyens ambassadeurs capables d'expliquer comment on peut se déplacer au sein de la collectivité. Intégrer des usagers dans les méthodes de communication pour qu'ils témoignent de leurs expériences positives et de leur connaissance du réseau et de ses limites.
- Sensibiliser, surtout les jeunes : dans les écoles (périscolaire et TAP), dans les clubs sportifs sur les solutions de transport et les alternatives à la voiture individuelle. En s'appuyant notamment en interne ou en externe sur des éducateurs au Développement Durable (CPIE) et cibler les écoles, pour sensibiliser les plus jeunes aux problématiques Climat et aux transports propres.
- Proposer un kit de bonnes pratiques pour les entreprises, les associations et les clubs sportifs pour les événements (comment organiser du covoiturage, quels bus utiliser…).

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Actions de communication (20k€/an)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	20 k€ / an					

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Habitants

Partenaires : ADEME, SMTC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'actions de sensibilisation mises en oeuvre

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air +++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique ++

Transport et mobilité

Action n°4.2 : Favoriser l'élaboration de plans de déplacements entreprises

Contexte et objectifs de l'action

Les entreprises ont un rôle important à jouer dans la facilitation de l'utilisation de modes de transports doux et de transports en commun. Les plans de déplacement d'entreprise sont un moyen de faire un état des lieux des transports domicile-travail, et de mettre en place des actions dans le cadre d'une stratégie de mobilité douce et/ou en commun. Les entreprises ont donc la possibilité de construire elles-mêmes leurs solutions de mobilité en concertation avec leurs employés.

Cette action a pour objectif de favoriser les plans de déplacements entreprises, et d'aider les entreprises à les mettre en place.

Description de l'action

- Favoriser le développement des plans de déplacement entreprise et inter-entreprises
  - Travailler avec les entreprises pour mettre en place des Plans de déplacements mutualisés, par zone d'activité.
  - Conseiller en mobilité partagé : accompagner les entreprises dans la mise en place des PDU. A creuser avec le SMTC.
  - Faire respecter la réglementation sur les obligations de réaliser un plan de déplacement (site de plus de 100 salariés)
  - Inciter les plus gros employeurs à (re)mettre en place une offre de transports pour leur salariés (idem : Michelin, AIA, INRA dans le temps)

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	-	-	-	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Salariés

Partenaires : ADEME, CCI

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'entreprises obligées, Nombre d'entreprises volontaires ayant réalisé un plan de déplacement

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique ++

Transport et mobilité

Action n°4.3 : Favoriser l'éco-conduite

Contexte et objectifs de l'action

L'éco-conduite a des avantages multiples, à la fois pour les conducteurs et la collectivité. Cette pratique permet de baisser la consommation de carburant et de limiter l'usure des composants du véhicule, elle a donc des avantages économiques. Elle permet également de diminuer le stress des usagers de la route, et de diminuer le bruit généré par le trafic routier.

Cette mesure a pour but de favoriser l'éco-conduite en sensibilisant les conducteurs, et d'améliorer la qualité des mobilités sur le territoire.

Description de l'action

- Favoriser l'éco-conduite par :
  - des animations, stages, formation à l'éco-conduite
  - des partenariats avec les auto-écoles locales
  - l'édition d'une fiche de bonnes pratiques

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	20 k€/an					

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : ADEME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'action de sensibilisation à l'éco-conduite, Nombre d'action à la formation à l'éco-conduite

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- **Amélioration de la qualité de l'air** +++
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** +++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +++
- **Développement économique** ++

Transport et mobilité

Action n°4.4 : Favoriser les pratiques cyclables sur le territoire

Contexte et objectifs de l'action

Le vélo a de nombreux avantages, tant par son très faible impact environnemental, que par les bénéfices sur la santé des utilisateurs. Il serait largement bénéfique au territoire d'inciter à utiliser le vélo, par la création d'infrastructures dédiées, et la sensibilisation des habitants. Le territoire bénéficierait de nombreuses retombées économiques positives, de par l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la santé de la population, la baisse des coûts à la collectivité de l'automobile, et l'augmentation du cyclotourisme.

Cette action a pour objectif de faciliter les pratiques cyclables sur le territoire, en améliorant les infrastructures, et en sensibilisant les habitants.

Description de l'action

- Favoriser l'usage du vélo par une amélioration des infrastructures du territoire et l'élaboration d'un schéma directeur cyclable :
  - Sécurisation les déplacements vélo sur route, par la création de bandes et pistes cyclables sur les itinéraires privilégiés
  - Identification et aménagement des intersections dangereuses (ronds-points, ponts, traversées de voies rapides...)
- Faciliter l'accès au Vélo à Assistance Electrique (offre de location découverte, une prime à l'achat, des partenariats avec des revendeurs locaux…)
- Apaiser et redynamiser les centres bourgs en partageant mieux l'espace pour les alternatives à la voiture en ville (stationnement, zones de rencontre…) et sensibiliser sur le coût (individuel et sociétal) de l'automobile
- Améliorer la praticabilité et la sécurisation des gares pour les cyclistes
- Organiser une fête du vélo et/ou une journée sans voiture

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Achat de 10 VAE pour mise en place d'une offre locative de découverte. Elaboration d'un schéma directeur cyclable en 2021.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,2 ETP					
Financiers	20 k€	-	50 k€	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : Associations locales de cyclisme et cyclo-tourisme

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Réalisation d'un schéma directeur vélo, km de pistes cyclables réalisées sur le territoire, Nombre de locations de VAE effectuées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

Futur Schéma Directeur Cyclable

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- **Amélioration de la qualité de l'air** +++
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** +++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +++
- **Développement économique** ++

Transport et mobilité

Action n°4.5 : Favoriser le covoiturage

Contexte et objectifs de l'action

Le covoiturage permet d'augmenter le taux de remplissage des voitures, et donc de diminuer le nombre de voitures en circulation dans le cas des déplacements domicile-travail. 40 % des salariés sont prêts à covoiturer, mais seulement 3 % le font réellement : il y a une grande marge de progression à faire, tant sur la sensibilisation au covoiturage, que sur la facilitation de cette pratique.

Cette action a pour but de favoriser le covoiturage, en sensibilisant les habitants, mais également en adaptant l'infrastructure et les pratiques.

Description de l'action

- Installer de nouvelles aires de covoiturage en identifiant les axes structurants
- Valoriser les aménagements existants (Communiquer, Renforcer la signalétique, Améliorer les équipements des aires de covoiturage : ombrières, sécurité...)
- Communiquer autour du co-voiturage pour les scolaires
- Mettre en place une plateforme de covoiturage « sécurisées » de type « RezoPouce ». Voir : https://www.rezopouce.fr/
- Permettre une vraie intermodalité entre les différents modes de transport et le covoiturage,
    - En créant un système de navette entre les différentes aires de covoiturage.
    - En créant, sur les aires de covoiturage, des parkings vélos sécurisés.
- Mettre en place du covoiturage pour les activités périscolaires
- Etudier la possibilité de mettre en place un service d'autopartage
- Favoriser le développement du covoiturage en entreprise

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	-	-	-	-	-
Financiers	-	-	-	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : Covoiturage Auvergne?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire, Nombre d'action de sensibilisation / Communication

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +++

Transport et mobilité

Action n°4.6 : Encourager le télétravail

Contexte et objectifs de l'action

Le télétravail permet aux employés de diminuer le temps passé dans les transports, et de gagner en flexibilité. C'est un outil particulièrement pertinent pour les employés avec un grand temps de trajet domicile-travail. Le développement du télétravail, en évitant des déplacements, diminue également les émissions de GES associées.

En revanche, le développement du télétravail nécessite des infrastructures internet qui soient satisfaisantes pour les habitants.

Description de l'action

- Sensibiliser les entreprises, les élus, et les pouvoirs publics globalement, au télétravail – mieux informer les habitants sur le télétravail, ses règles et ses avantages, afin qu'ils puissent le proposer à leurs employeurs.
- Mener une étude sur les besoins des habitants en matière de télétravail et d'équipements de coworking
- Favoriser le développement du télétravail :
- Sensibiliser les chefs d'entreprise : s'appuyer sur les acteurs qui ont un retour d'expérience : Constituer un duo chef d'entreprise + salarié qui peuvent sensibiliser leurs pairs.
- Fournir le cadre légal et administratif pour sécuriser cette mise en place ; Fournir le cadre technique : connexion, sécurité, café
- Centre de télétravail : il est envisagé à Enval de créer un espace dédié.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	-	-	-	-	-
Financiers	-	-	-	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Entreprises et salariés du territoire

Partenaires : CCI, Entreprises

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'action de sensibilisation, Nombre de site permettant le télétravail, Taux de couverture du territoire en réseau haut débit.

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +
- Développement économique ++

Transport et mobilité

Action n°4.7 : Organiser une conférence des déplacements

Contexte et objectifs de l'action

Les politiques de développement de nouvelles offres de déplacement et d'orientation des mobilité seront plus à même d'être appréciées par les habitants s'ils prennent par à leur conception. Également, ces mesures seront plus adaptées si elles s'appuient sur un constat précis et développé de la situation des mobilités sur le territoire.

Une conférence des déplacements peut aussi aider à mobiliser les acteurs du territoire, et les inciter à développer leurs propres solutions.

Description de l'action

- Exiger une Conférence des déplacements, permettant de réunir tous les acteurs du bassin de vie autour de la question des mobilités.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : à définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Organisation de la conférence

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique

Transport et mobilité

Action n°4.8 : Améliorer l'offre de transports scolaires

Contexte et objectifs de l'action

Les transports scolaires ont de nombreux avantages. Ils permettent tout d'abord de lutter contre les inégalités, en évitant aux familles habitant loin d'avoir à faire un long trajet en voiture pour amener leurs enfants à l'école. Ils libèrent donc du temps aux parents, qui n'ont plus à s'en occuper. Les transports scolaires aident aussi à limiter le trafic routier, en mutualisant les déplacements pour amener les enfants à l'école, et donc en évitant des déplacements en voiture. Les pédibus ont en plus l'avantage de favoriser l'activité physique des élèves, tout en leur permettant de socialiser durant le trajet.

Description de l'action

- Améliorer l'offre et permettre l'accès de tous aux transports scolaires
- Mettre en place des réseaux de pedibus scolaires en faisant appel à des volontaires pour seconder les parents (ex : « papybus »).
- Regrouper certains établissements scolaires, afin de réduire les déplacements des élèves.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Scolaires

Partenaires : à définir ?

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de réseaux pedibus

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- **Amélioration de la qualité de l'air +**
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie +**
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre +**
- **Développement économique +**

Transport et mobilité

Action n°4.9 : Renforcer l'attractivité des transports en commun

Contexte et objectifs de l'action

On décompte 11 000 aller-retours par jour vers Clermont, ce qui représente un grand nombre d'utilisateurs potentiels des transports en commun. Outre le fait que cela permette de réduire les émissions de GES associées à ces déplacements, cela permet surtout de diminuer le stress associé.

Une offre de transports en commun intégrée dans le territoire permet d'améliorer la qualité de vie des habitants. Aussi, le manque d'information et les idées préconçues poussent les habitants à utiliser leur voiture personnelle : mieux les informer contribue à rendre les transports en commun plus attractifs. Intégrer les entreprises dans le développement et la promotion des transports en commun semble nécessaire pour garantir le plein succès de cette action.

Description de l'action

- Adhérer au SMTC (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise), et optimiser la desserte et les liaisons sur notre territoire et avec les territoires environnants.
- Mieux informer les habitants sur les avantages des dessertes ferrées existantes et leur faible coût, en s'appuyant notamment sur des exemples de déplacements, en comparant avec l'usage de la voiture solo.
- Favoriser l'implantation de commerces et services sur les emplacements de transports en commun ou mutualisés (gare, aires de covoiturage, etc.)
- Imaginer des transports collectifs vers des lieux touristiques (Maison de Gergovie, Pessade…) et des navettes à la demande (ex : Bus des Montagnes..) pour amener les habitants à des évènements (ex : ASM)
- Rencontrer les entreprises (Constellium, etc.) qui organisent l'acheminement de leurs employés par bus privés, pour les inciter à utiliser des bus électriques.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : SMTC

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Adhésion au SMTC

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

Conférence des déplacements

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- **Amélioration de la qualité de l'air** ++
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** +
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** ++
- **Développement économique** +

Transport et mobilité

Action n°4.10 : Mettre en place des bornes de recharge électrique, hydrogène et/ou bioGNV sur le territoire

Contexte et objectifs de l'action

Le manque d'infrastructures de recharge fait partie des facteurs expliquant le développement très lent des voitures électriques, à hydrogène ou bioGNV. Ces types de véhicules permettent de diminuer les émissions de CO2 associées aux déplacements. Ils permettent aussi de diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles ainsi que la facture énergétique associée.

Cette action a pour objectif de développer des bornes de recharge, dans le cadre d'un ensemble de mesures encourageant l'utilisation de voitures électriques, à hydrogène ou bio GNV.

Description de l'action

- Favoriser les véhicules fonctionnant au bio GNV via l'installation d'une borne de recharge
- Favoriser les véhicules hydrogène via l'installation d'une borne de recharge

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : SIEG

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : Mond'Arverne Communauté

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de bornes électriques sur le territoire, Nombre de bornes hydrogène sur le territoire, Nombre de borns bioGNV sur le territoire

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique ++

Transport et mobilité

Action n°4.11 : Soutenir le commerce local pour diminuer les besoins de déplacement

Contexte et objectifs de l'action

Le commerce local permet de dynamiser le centre-ville, en créant une offre de produits disponibles avec des temps de trajet très courts, et en créant des emplois locaux. Outil de développement économique, le commerce local permet de créer un lien fort avec les consommateurs. Cela s'intègre tout à fait dans une démarche de création de circuits courts.

Description de l'action

- Soutenir le commerce local en :
  - lançant une étude d'opportunité, en recensant, en valorisant les acteurs et en créant un label circuit de proximité MA Cté
  - limitant le développement des grands centres commerciaux, en créant des regroupements de commerces dans des zones précises pour favoriser des produits de qualité
  - Créant un cadre qui donne envie : éclairages, fleurissement et en favorisant la desserte de ces regroupements en vélo
  - En rencontrer les acteurs des circuits qui œuvrent déjà sur notre territoire afin d'évaluer ce qui peut être fait pour les dynamiser (AMAP, Biovic, La Charolaise de la Comté, etc.) et en favorisant la création de nouvelles structures
  - étudiant la possibilité de renforcer les marchés de producteurs locaux (adapter les jours de marché et leur donner une dimension « producteurs locaux » afin de les dynamiser).
  - sensibilisant les consommateurs aux avantages de la consommation locale.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Habitants et agriculteurs du territoire

Partenaires : Chambre d'agriculture, Association de développement de la DOUME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Réalisation de l'étude

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +++

Transport et mobilité

Action n°4.12 : Accompagner la mise en place d'un centre de distribution performant

Contexte et objectifs de l'action

Le transport routier fait partie des sources principales d'émissions de GES à l'échelle du territoire, en plus des nuisances en termes de bruit et d'émissions de polluants atmosphériques. Il est possible d'optimiser les déplacements pour en limiter les impacts, en créant des chaînes logistiques adaptées.

Cette action est particulièrement pertinente dans le contexte d'une économie circulaire et locale, qui nécessite plus de petits déplacements. Une optimisation de ces petits déplacements permet donc une forte réduction des impacts, tout en garantissant les retombées économiques. Cette action permet également de créer du lien avec les collectivités voisines.

Description de l'action

- Travailler en collaboration avec les collectivités voisines pour favoriser les centres de stockage et distribution alimentés avec des véhicules propres.
- Mettre en relation les différents chargeurs pour augmenter le taux de remplissage des camions

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : à définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : à définir

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +
- Développement économique ++

Transport et mobilité

Action n°4.13 : Collaborer avec la SNCF pour l'amélioration de la desserte ferroviaire du territoire et l'aménagement des gares

Contexte et objectifs de l'action

Le territoire bénéficie d'une infrastructure ferroviaire de qualité sur l'Axe Vic-le-Comte – Clermont, et pourrait capitaliser dessus pour encourager les habitants travaillant à Clermont à l'utiliser. Une amélioration du service ferroviaire doit se faire en concertation avec les parties concernées, à savoir les régies de transports en commun, les utilisateurs, et la SNCF.

Cette action a pour objectif d'améliorer la desserte ferroviaire du territoire, et d'améliorer l'aménagement des gares pour assurer l'interconnexion.

Description de l'action

- Agir avec la SCNF afin de mieux harmoniser les horaires des Intercités et des lignes locales
- Dynamiser la ligne sud de Clermont pour en améliorer la rentabilité.
- Travailler avec les parties concernées pour un couplage tram / gare.
- Réaliser un diagnostic de la praticabilité cyclable des gares du territoire et proposer des aménagements.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : SNCF

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : à définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : à définir

Indicateurs d'impact : à définir

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +

Administration exemplaire

Action n°5.1 : Constituer un COPIL interne à MA Cté pour suivre la mise en œuvre du PCAET

Contexte et objectifs de l'action

Pour s'assurer que la démarche de PCAET soit réellement efficace, il est nécessaire d'effectuer un suivi des actions et de leur mise en œuvre. Cette action a pour but de créer un Comité de Pilotage interne, qui ait la responsabilité de suivre la bonne application de l'ensemble des actions citées dans le PCAET. C'est également une façon d'engager plus fortement l'administration dans cette démarche.

Description de l'action

- Constituer 1 copil (par ex ; 5 agents 1 élus) en charge de s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux dans le fonctionnement des services de MA Cté
- Désigner et former 1 référent par bâtiment/pole/service à ces enjeux identifié comme personne relais/ressource sur ces questions
- Parcours de formation approfondi pour les futurs Service Techniques sur ces enjeux
- Organisations de réunions interservices annuelles au delà du COPIL PCAET
- Création d'un comité de suivi citoyen sur la base du Club Climat

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Si démarche Cit'ergie, prévoir 0,5 ETP par an.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,05 ETP					
Financiers	-	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Services internes MA Cté

Partenaires : Club Climat

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de COPIL effectués

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.2 : Sensibiliser et mobiliser les communes

Contexte et objectifs de l'action

Pour s'assurer d'une pérennité de l'engagement, ainsi que d'une appropriation des enjeux par l'ensemble de la population, il est important que l'ensemble des acteurs concernés aient une bonne connaissance des enjeux. Organiser un cycle de conférences permet d'intégrer ces connaissances, mais également de favoriser les actions citoyennes au sein des communes.

Description de l'action

- Organiser un cycle de conférence sur les enjeux du Plan Climat auprès des élus communaux et des habitants

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Lancement de l'action dès 2019. Intervention extérieure.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	5 k €	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Communes

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'opérations réalisées, Nombre de participants

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.3 : Consolider les partenariats avec les acteurs locaux

Contexte et objectifs de l'action

Afin de garantir les meilleures chances de succès de la démarche, il semble pertinent de développer et consolider des partenariats avec des acteurs locaux. Ils peuvent accompagner le territoire dans l'élaboration de mesures pertinentes pour sa transition écologique, et l'aider à effectuer des constats lucides et précis.

Les acteurs locaux peuvent aussi aider le territoire à s'inspirer de ce qui se fait dans les territoires voisins, et à éviter des écueils qu'ils auraient pu connaître.

Description de l'action

- Adhérer à l'ADIL (accompagnement et conseils pour les particuliers) et à l'ADUHME (accompagnement et conseils pour les collectivités).

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Moyens financiers consacrés aux adhésions à l'ADUHME et à l'ADIL.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	-	-	-	-	-
Financiers	50 k€/an					

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Habitants du territoire (ADIL) et communes membres (ADUHME)

Partenaires : ADIL, ADUHME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Adhésions

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique +
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables +
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.5 : Réaliser un BEGES Patrimoine et compétences

Contexte et objectifs de l'action

Pour démarrer une transition écologique, il est nécessaire de construire une stratégie qui s'appuie sur un diagnostic lucide et précis. Effectuer un Bilan des Emissions de GES aide à identifier les postes majeurs d'émissions de GES, et de construire une stratégie adaptée.

Cette action a pour objectif d'aider à construire une stratégie qui soit adaptée, qui permette d'avoir la plus grande efficacité en énergie, temps et argent dépensés dans la transition écologique.

Description de l'action

- Réaliser un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de Mond'Arverne Communauté afin d'identifier les postes prioritaires d'interventions permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES sur le patrimoine et les compétences Mond'Arverne Communauté.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Lancement de l'action dès 2019 via la réalisation d'une étude. Puis suivi et mise en œuvre.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	6 k€	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : BEGES réalisé, Nombre de recommandations du BEGES mises en œuvre

Indicateurs d'impact : tCO2e économisées, MWh économisées

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++**
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.6 : Mettre en œuvre les recommandations du CEP sur le patrimoine communal et communautaire

Contexte et objectifs de l'action

L'application des recommandations du CEP permet d'adapter le patrimoine communal aux enjeux d'aujourd'hui, et de s'assurer de leur exemplarité. Vitrine du territoire, ces espaces se doivent d'être sobres énergétiquement. Également, la mise en œuvre de ces recommandations permet d'effectuer des économies financières, permettant donc d'allier réduction de l'impact environnemental et réduction des dépenses.

Description de l'action

- Compléter les profils énergétiques du CEP par un diagnostic poussé des usages pour mettre en œuvre des solutions techniques adaptées (Groom, éclairage automatique, ampoules, multiprises, robinetterie…)
- Mettre en œuvre les recommandations du conseil en énergie partagé (CEP)
- Compléter le diagnostic par un volet « emprunte carbone ». Engager un plan de rénovation programmé des bâtiments les plus énergivores.
- Rénovations des sols des cours des écoles de manière éco-responsable (poreux pour assurer l'écoulement)
- Identifier la possibilité de mettre en œuvre des contrats de performance énergétique sur une partie du patrimoine collectif
- Mise en œuvre de l'opération REGUL'+ : régulation, programmation des systèmes de chauffage des équipements publics portée par l'ADUHME

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer dès 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,25 ETP					
Financiers	À définir					

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Patrimoine Communal et Communautaire

Partenaires : ADUHME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'interventions réalisées

Indicateurs d'impact : kWh, tCO2e et € économisés

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie** +++
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +++
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.7 : Elaborer et diffuser une charte interne

Contexte et objectifs de l'action

Le développement d'une charte interne, en concertation avec les acteurs de la collectivité, est un bon moyen de créer une culture d'exemplarité au sein de l'administration. C'est également un vecteur permettant de renforcer l'engagement des employés, et de les sensibiliser.

Cette charte interne peut aussi avoir un impact auprès du grand public, sa diffusion et son application par l'administration incitant les citoyens à en faire de même.

Description de l'action

Rédiger un guide général des bonnes pratiques (à élargir au grand public)

- Alerter sur les idées reçues / fausses bonnes idées
- Analyser les pratiques/usages spécifiques à chaque site et proposer des solutions adaptées (guide spécifique) ; Mieux calibrer les besoins (fournitures…) et accompagner l'évolution des pratiques (impression, dématérialisation, paiement en ligne, portail numérique…)
- Construire de manière exemplaire : S'interroger sur l'implantation des bâtiment (ensoleillement, luminosité, gestion de l'eau…) ; S'imposer des objectif plus qualitatifs (RT 2020, bâtiment passif/positif) ; S'interroger sur l'usage du bois dans la construction ; Compenser l'artificialisation des sols de nos aménagements (végétalisation des espaces publics, création ZH, plantation haies, restauration continuité écologique…)

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP	-	-	-	-	-
Financiers	5 k€	-	-	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Mond'Arverne Communauté

Partenaires : ADEME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Réalisation du guide

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air +
- Energies renouvelables +
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +
- Développement économique +

Administration exemplaire

Action n°5.8 : Elaborer une charte des achats responsables

Contexte et objectifs de l'action

Les achats font partie des secteurs ayant un impact environnemental considérable. L'orientation des décisions d'achats vers des produits responsables socialement et environnementalement permet de limiter leurs impacts. Cela permet aussi d'améliorer les retombées économiques territoriales dans le cas d'une charte qui privilégierait les produits locaux.

Enfin, une administration exemplaire par ses achats ne peut qu'inciter les citoyens à en faire de même, inscrivant le territoire dans une réelle démarche de transition écologique.

Description de l'action

- Inclure dans tous les marchés et commandes de fourniture de la collectivité des clauses / critères environnementaux et éco-responsables,
- Sélectionner des labels et les identifier auprès de l'ensemble des services de M'A; Sélectionner des prestataires-fournisseurs des ou d'une partie des labels
- Exemples : produits d'hygiène et d'entretien éco-labellisés, produits alimentaires issus du commerce équitable et/ou labellisés bio, couches éco-labellisées, …
- Privilégier des prestataires qui : recyclent leurs déchets ; incluent de l'emploi d'insertion dans les marchés ;incluent un calcul de leurs émissions de GES et une stratégie de réduction
- Recours à des traiteurs locaux (idéalement labellisés bio) pour les manifestations / pots de la collectivité ; Recours à des produits locaux et/ou issues de filières courtes labellisées bio et/ou commerce équitable

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Action ponctuelle, au lancement du PCAET.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP	-	-	-	-	-
Financiers	-	-	-	-	-	-

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Mond'Arverne Communauté

Partenaires : ADEME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Réalisation de la charte

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique +++
- Amélioration de la qualité de l'air +++
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie +++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique +++

Administration exemplaire

Action n°5.9 : Agir pour une mobilité quotidienne bas carbone des agents de Mond'Arverne Communauté

Contexte et objectifs de l'action

Les agents de la collectivité ont beaucoup de déplacements quotidiens à faire, qui sont source d'un impact environnemental. Cet impact peut être diminué en évitant des déplacements, en optimisant ceux qui sont nécessaires, et en utilisant des moyens bas-carbone.

Une exemplarité dans les déplacements des agents communaux ne pourra qu'inciter la population à en faire de même. C'est un moyen de rendre attractifs les mobilités bas-carbone, par exemple le vélo.

Description de l'action

- **Mobilité quotidienne :** Mise en place d'un compteur de déplacement annuel avec un objectif annuel de diminuer les kms parcourus et d'optimiser les déplacements ; Inciter à la mobilité douce pour les trajets inférieure à 1km; Développer le télétravail; Développer la formation en interne pour limiter déplacements; Formation des agents et élus à l'éco conduite ; Rationaliser les trajets pour les services d'aide à domicile; Associer à chaque organisation de réunion un tableau permettant d'organiser le co-voiturage (lieu de départ, lieu d'arrivée + numéro de téléphone du conducteur) ; se doter de systèmes de visio conférences
- **Mobilité domicile travail :** Organisation interne du covoiturage à la fois pour les élus et pour les agents (réunion, RDV…), mise en place d'un système de planning partagé; Identifier les lieux d'habitation des agents sur le territoire; Travailler sur une homogénéisation des horaires pour favoriser le covoiturage; Favoriser le télétravail dans les pôles les plus proches des habitations des agents; sur le trajet domicile-travail : identifier la possibilité de « services » à rendre par les agents à la collectivité c'est-à-dire s'arrêter à tel ou tel endroit pour déposer documents ou autres (sur trajets récurrents), valoriser (CIA) ces actions réalisées par ces agents; mettre en place un intranet ; Identifier trajets mutualisables réalisés par les agents; travailler sur la cohérence des horaires entre navettes et gare des Martres de Veyre
- **Renouvellement du parc interne :** Équiper les pôles de vélos et véhicules électriques ou hybrides; Réflexion à mener sur les véhicules : 1 véhicule par Pôle et non attribution « personnelle » de ces véhicules, distributeur de clefs qui priorise les véhicules à faible émissions ; Développer la mobilité douce mais nécessité de travailler sur la gestion du temps de travail, fléchage des chemins à sécuriser pour éviter l'utilisation de la Départementale

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Moyens financiers dédiés à l'achat d'une flotte de 20 VAE.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	20 k€ /an					

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Mond'Arverne Communauté

Partenaires : à définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de formations à l'écoconduite, Nombre d'agents pratiquant le télétravail, Mise en place d'un matériel de visio-conférence, Mise en place d'un processus de co-voiturage interne, Nombre de vélos mis à disposition

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +

Administration exemplaire

Action n°5.10 : Valoriser les actions exemplaires de la collectivité

Contexte et objectifs de l'action

L'action isolée de la collectivité ne saura pas suffire à démarrer un mouvement local ou même local, il est primordial de les faire valoir, tant aux usagers et riverains, qu'aux élus nationaux et européens. Un soutien aux collectivités est nécessaire pour les aider à avancer dans la transition écologique.

Cette action a pour objectif de valoriser un lobbying des élus locaux à un niveau national, pour faciliter l'avancement local de la transition écologique.

Description de l'action

- Lobbying des élus locaux auprès des parlementaires nationaux, européens, … afin de les convaincre de réorienter les budgets européens sur les enjeux de transition climatique.

- Valoriser et promouvoir nos équipements et actions exemplaires auprès des administrés et usagers

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Mond'Arverne Communauté

Partenaires : à déifnir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : à déifnir

Indicateurs d'impact : à déifnir

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.11 : Développer l'éducation à l'environnement

Contexte et objectifs de l'action

Les enfants d'aujourd'hui sont les décideurs de demain. Faire en sorte qu'ils aient une bonne connaissance des enjeux environnementaux permet de s'assurer qu'ils seront plus à même de prendre des décisions respectueuses de l'environnement. Également, la sensibilisation des plus jeunes permet indirectement de sensibiliser les familles. Les éco-défis au sein des écoles permettent aussi la promotion de comportement vertueux.

Description de l'action

- Sensibiliser via l'éducation à l'environnement (écoles, collèges…)
- Eco-défis au sein des écoles : Conduire dans chaque école un programme « d'échange » incitant aux économies d'énergie (chaque élève signe une Charte d'engagement avec le Maire, la commune calcule les économies faites en fin d'année par rapport à la moyenne des 3 dernières années, et reverse cet argent à l'école, pour qu'elle puisse financer des projets pédagogiques choisis par les élèves).
- Développer des jardins pédagogiques dans les structures de la collectivité : visée pédagogique auprès des enfants et indirectement des parents, …

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Enfants

Partenaires : CPIE

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'actions d'éducation à l'environnement

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.12 : Elaborer et mettre en place un schéma de mutualisation des équipements collectifs

Contexte et objectifs de l'action

Avec cette action, comme dans beaucoup d'autres, la réduction de l'impact environnemental se rejoint avec la réduction des coûts. La mutualisation des équipements collectifs permet d'optimiser l'utilisation de ceux-ci, tout en aidant à créer du lien entre les communes. Cette action a également des effets bénéfiques pour l'utilisation d'énergie, que ça soit dans la réduction des déplacements, ou dans l'optimisation de l'utilisation des bâtiments.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, et d'engagement environnemental, cette action trouve tout son sens.

Description de l'action

- En partenariat avec les communes / autres acteurs, engager un travail de diagnostic et d'évaluation des besoins pour mutualiser des sites : S'interroger sur la localisation des équipements (centralité, accessibilité), promouvoir les équipements qui limitent les déplacements (cuisine centrale, maison de service) ; Mutualiser les futurs usages (siège et maison de service par ex.) ; Recenser le matériel et les équipements disponibles et développer les outils de partage
- Achat de matériel, produits d'entretien, fluide énergétiques, informatique, consommables dans le cadre d'un marché unique (gain financier, gain émission GES, …) ; Privilégier le reconditionné : PC, téléphone portable, copieur …. ; Centraliser les achats de livres des services Enfance-Jeunesse avec le service Réseau de Lecture publique ; Achats produits pour les tous petits (couches, lingettes….) entre CMA et RAM ; Alimentaires des services SAJ entre eux ….
- Mutualiser les livraisons des prestataires / par services concernés
- Promouvoir les réseau de chaleur et les contrats de performance énergétique
- Etendre la mutualisation avec les communes du territoire de M'A

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Mond'Arverne Communauté

Partenaires : à définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Réalisation d'un diagnostic des infrastructure, Publication d'un schéma de mutualisation

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie ++**
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++**
- **Développement économique +**

Administration exemplaire

Action n°5.13 : Former les agents pour faciliter la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans des équipements publics recevant des enfants

Contexte et objectifs de l'action

L'air intérieur est aussi pollué par différents contaminants (VOC, NO_2, perturbateurs endocriniens) qui ont un effet néfaste sur la santé. Il n'est pas rare que l'air intérieur soit plus chargé en divers polluants que l'air extérieur, alors que nous passons plus de 80 % de notre temps dans des endroits clos.

Cette action a pour but de garantir un air intérieur sain dans les établissements recevant des enfants, public particulièrement sensible à l'exposition à divers polluants.

Description de l'action

- Mettre en place les modules de formation proposés par l'accompagnement départemental pour faciliter la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans des équipements publics recevant des enfants

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Petite Enfance

Partenaires : Atmo AURA

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de formations réalisées, Nombre d'agents formés, Nombres de diagnostics réalisés

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +
- Adaptation au changement climatique
- **Amélioration de la qualité de l'air** +++
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique

Administration exemplaire

Action n°5.14 : Rendre la gestion des espaces communaux exemplaire

Contexte et objectifs de l'action

Les espaces communaux contribuent à l'image de la collectivité. Un entretien exemplaire de ces espaces permet de montrer une preuve concrète de la réalisation d'une transition écologique sur le territoire. C'est aussi un moyen de sensibiliser la population aux intérêts d'une gestion soutenable des espaces verts. Cette action montre l'engagement de la collectivité au côté des agriculteurs pour le stockage de carbone dans les sols et la préservation de la biodiversité.

Description de l'action

- Etudier les possibilités d'entretien des espaces communaux par l'éco-pâturage.
- Privilégier des revêtements et des espèces adaptés au changement climatique
- Expérimenter l'éco-pâturage pour l'entretien de certains sites communautaires,
- Systématiser la tonte en mulching (prestataires, services de MA Cté) et de manière plus générale la gestion différenciée des espaces communautaires,
- Former les agents
- Sensibiliser la population sur la + value apportée par une gestion différenciée des espaces publics,

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	-	-	-	-	-
Financiers	-	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : à définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Part des espaces communaux gérés durablement, Nombre d'agents formés, Nombre d'action de sensibilisation effectuées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- **Adaptation au changement climatique +**
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++**
- **Développement économique +**

Administration exemplaire

Action n°5.15 : Agir sur la restauration collective

Contexte et objectifs de l'action

La restauration collective est un grand levier de réduction des impacts environnementaux. En effet, en faisant évoluer les menus vers plus de produits végétaux et de saison, l'impact carbone des repas peut très facilement être diminuée. La restauration collective peut également permettre de dynamiser l'économie locale, en favorisant des produits locaux, et issus de méthodes agricoles respectueuses de l'environnement. Aussi, les menus, en intégrant plus de composantes végétales, contribuent à préserver la santé des consommateurs. Enfin, cela peut être un outil de sensibilisation et de promotion de modes d'alimentation respectueux de la santé et de l'environnement, et donc d'évolution des modes de consommation et d'alimentation.

Description de l'action

- Une restauration collective durable avec Agrilocal 63 : vers un approvisionnement local et de qualité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique
- Accroitre la part de l'agriculture AB dans les cantines
- Etudier la faisabilité d'une cuisine centrale sur le territoire : maitrise de la qualité des repas, sécurisation de la qualité des approvisionnements, limitation des déplacements, création d'emplois, …
- Développer des jardins pédagogiques dans les structures de la collectivité : visée pédagogique auprès des enfants et indirectement des parents, …
- Réaliser des actions avec les enfants (type pesée des déchets) dans le but de les éduquer à prendre dans l'assiette uniquement ce qu'ils consomment, …
- Supprimer au sein des équipements communautaires (exemple : piscine) les distributeurs de confiseries / canettes et/ou les remplacer si possible par des fruits, jus de fruit bio et eaux,
- Renouveler l'expérimentation en cours sur les vergers test sur d'autres types de cultures locales : maraichage, …
- Inclure dans les marchés de fourniture de repas la récupération par le prestataire retenu des barquettes usagées pour recyclage,
- Etre vigilant sur l'origine des approvisionnements des prestataires,

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Tous

Partenaires : à définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Part de l'agriculture AB dans les cantines, Mise en place d'une cuisine centrale sur le territoire, Nombre d'action de sensibilisation

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** +
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre** +++
- **Développement économique** ++

Administration exemplaire

Action n°5.16 : Réduire la production de déchets de la collectivité et améliorer leur valorisation

Contexte et objectifs de l'action

Dans une optique d'économie circulaire, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Réduire la production de déchets peut démarrer en orientant les actions vers plus de réutilisation, et en remettant en cause les objets à usage unique. Les biodéchets sont valorisables à bas coût à une échelle locale, permettant de produire un compost à haute valeur ajoutée agronomique. Leur valorisation permet à la fois de réduire les coûts de collecte, et de réduire l'impact environnemental de ces déchets. Ces installations peuvent aussi avoir un rôle pédagogique dans le cas d'une installation dans des écoles. L'action a pour objectif de rendre la collectivité exemplaire pour la production et le traitement des déchets.

Description de l'action

- Sensibiliser l'ensemble des agents au tri sélectif (le pourquoi, bonnes pratiques, …) – partenariat avec SBA / VALTOM ; Equiper les services en bacs permettant la pratique réelle du tri sélectif + affiches informatives – partenariat avec SBA / VALTOM ; Expérimenter l'utilisation de composteurs au sein des services et former les agents à leur bonne utilisation et gestion dans le temps (partenariat Syndicats de collecte et VALTOM), Expérimenter la mise en place d'un poulailler au sein d'un site/service volontaire (objectif = 0 déchets alimentaires) en lien avec projet pédagogique à destination des enfants accueillis – nécessite en amont l'info voire la co-construction du projet avec les parents afin d'en faciliter l'acceptation, mais aussi avec les agents (formation à la gestion des cocottes), Expérimenter la récupération des déchets papiers de la collectivité par des entreprises productrices de papier recyclé afin de permettre sa réutilisation par les services de MA Cté et/ou les écoles du territoire (cf : exemple : projet les Cheires / ACI)
- Sensibiliser/inciter les services (Petite Enfance / ALSH, …) au réemploi / détournement de certains objets (exemple : bouchon de bouteilles, …) dans une visée ludique et pédagogique
- Sensibiliser les agents ou prestataires réalisant l'entretien des locaux,
- Equiper les 3 pôles d'un stock suffisant d'éco-cups et de verres afin de systématiser leur usage (en remplacement des verres/gobelets à usage unique) ; Proscrire au sein des services de MA Cté l'utilisation des lingettes à usage unique,
- Donner à chaque service un objectif (en %) de réduction des volumes de papier utilisés (challenge inter-services ?) ; Informer et sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière d'impression (systématiser les impressions monochromes, ne pas imprimer systématiquement, …), Documents imprimés dans les services ; Réduction des impressions (Favoriser l'archivage électronique, Pouvoir gérer raisonnablement et façon responsable en fonction du besoin de chaque service, Réduire au maximum l'imprimante individuelle, Paramétrage des imprimantes en recto-verso, N&B et 2 pages par feuille, Mise en place d'un bac « brouillon » pour la réutilisation de papier imprimé,Utilisation de papier recyclé et non blanchi
- Expérimenter la mise en place de poulaillers collectifs/ partagés au sein des communes (même objectif : 0 déchets alimentaires) ; Expérimenter avec des familles volontaires l'utilisation de poules afin de réduire le volume de déchets alimentaires

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : SBA, Valtom

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'action de sensibilisation effectuées

Indicateurs d'impact : Quantité de déchets produits par MA Cté

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- Réductions des consommations d'énergie
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++**
- **Développement économique +**

Administration exemplaire

Action n°5.17 : Agir sur l'alimentation quotidienne des agents

Contexte et objectifs de l'action

L'alimentation quotidienne représente 20 % de l'empreinte carbone d'un français moyen. En plus d'avoir une plus faible empreinte écologique, une alimentation qui inclue davantage de protéines végétales a un effet bénéfique sur la santé. Également, des actions et changements simples peuvent aider à réduire l'utilisation d'eau potable sur le territoire, par exemple en équipant les robinets de mousseurs.

L'alimentation peut aussi être un moyen de promouvoir le savoir-faire des agriculteurs locaux, et de valoriser les circuits courts.

Description de l'action

- Equiper l'ensemble des services / pôles utilisateurs de lave-vaisselles performants en énergie et en consommation d'eau (gestion économe de la ressource en eau),
- Etudier la possibilité d'une restauration collective inter-établissements (en lien avec projet de cuisine centrale et futur siège de MA Cté),
- Equiper l'ensemble des robinets de la collectivité de mousseurs (réduction importante des consommations d'eau potable),
- Favoriser / Sensibiliser les agents sur les intérêts environnementaux de l'alimentation flexitarienne / végétarienne

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Agents

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'actions de sensibilisation effectuées

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++**
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables
- **Réductions des consommations d'énergie ++**
- **Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++**
- **Développement économique +**

Energies renouvelables

Action n°6.1 : Encourager la création de SCIC pour mettre en œuvre la transition énergétique

Contexte et objectifs de l'action

Les phénomènes de type NIMBY (« pas à côté de chez moi ») sont souvent un problème dans le développement des énergies renouvelables, des groupes de citoyens s'opposant à des projets de production d'énergie renouvelable. Encourager les citoyens à proposer eux-mêmes des projets permet de limiter ces phénomènes d'opposition, et de faire en sorte que la transition écologique soit également citoyenne et solidaire. Cela permet également plus d'autonomie des citoyens dans ces projets, et donc une charge de gestion amoindrie pour la collectivité.

Description de l'action

Coopératives énergétiques :

- Susciter / accompagner la création d'ateliers de réflexion « citoyens » dont le but est de permettre l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux climatiques, et de permettre le passage à l'action de chacun à son propre niveau.
- Soutenir la création de « coopératives énergétiques », regroupant des citoyens désireux de porter en commun des projets de nouvelles énergies ou de rénovation

Exemples de SCIC :
- Combrailles Durables dans le 63, http://combraillesdurables.org/
- Dwatts dans la Drôme (Biovallée) : https://www.dwatts.fr/
- Envisager la prise de capitale dans le cas de la création du SCIC locale

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Possibilité d'investissement conjoint de la collectivité.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	-	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Porteurs de projets ENR

Partenaires : A définir

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de projets ENR accompagnés

Indicateurs d'impact : GWh produits

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +++

Energies renouvelables

Action n°6.2 : Développer la production d'énergie solaire PV et thermique

Contexte et objectifs de l'action

Le territoire a un grand potentiel de production d'énergie solaire, qu'elle soit électrique (PV) ou thermique. Le solaire thermique est particulièrement intéressant pour la production de chaleur, en remplacement ou en complément d'un chauffage biomasse. L'association des deux types de chauffage permet de pallier à l'intermittence du solaire. C'est aussi une source d'énergie qui a l'avantage de ne pas émettre de polluants atmosphériques.

Description de l'action

- Installer des ombrières PV sur les parkings (commerces, aires de covoiturage…), les toitures agricoles, les logements et les bâtiments tertiaires.
- Valoriser le cadastre solaire développé sur le département : solaire 63
- Organiser en partenariat avec l'ADIL/professionnels installateurs/communes/…, des permanences ou séances d'information spécifiques, portes ouvertes auprès du grand public pour informer sur les différentes techniques existantes, les conditions techniques et financières de mise en œuvre de projets, les aides techniques et financières mobilisables …
- Inventorier l'ensemble des sites dégradés (anciennes carrières, friches industrielles, délaissés APRR et voiries départementales, …) pouvant accueillir des centrales solaires au sol (calcul du potentiel max MA Cté pour ce type d'installation).

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	-	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de site PV en fonctionnement

Indicateurs d'impact : GWh produits

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique +++

Energies renouvelables

Action n°6.3 : Favoriser des systèmes de rafraichissement passifs

Contexte et objectifs de l'action

Le changement climatique va rendre les épisodes de canicule plus fréquents et plus intenses, diminuant le confort des habitants en été. Il devient nécessaire de développer des solutions de production de froid, tant pour le confort des habitants, que l'attractivité du territoire. Les systèmes de rafraichissement passifs permettent une production de froid avec une très faible utilisation d'énergie, pour un coût total moindre que des climatiseurs.

Cette action a pour objectif de garantir des températures intérieures confortables en été, à partir d'énergie renouvelable.

Description de l'action

- Encourager le développement des systèmes de rafraîchissement passif (puits canadien ou provençal plutôt que climatiseurs) par une info, démonstration de systèmes et portes ouvertes auprès du grand public (appui sur installateurs, utilisateurs, experts techniques)

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Action ponctuelle à étudier lors de chaque projet d'aménagement.

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de projets ayant intégrés des systèmes de climatisation passifs

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +++
- Adaptation au changement climatique +++
- Amélioration de la qualité de l'air
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie +++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++
- Développement économique ++

Energies renouvelables

Action n°6.4 : Encourager le développement de réseaux de chaleur bois

Contexte et objectifs de l'action

Les réseaux de chaleur bois ont l'avantage de centraliser la production de chaleur, et donc de faire des économies d'échelle. Ils peuvent bénéficier de technologies poussées pour la combustion, permettant une meilleure efficacité énergétique. Le chauffage via un réseau de chaleur permet de diffuser la chaleur à travers tout le bâtiment, contrairement au chauffage au bois classique, qui la plupart du temps chauffe surtout la pièce où il est installé. Le réseau de chaleur bois permet aussi de valoriser des ressources locales, s'il est approvisionné à partir des forêts environnantes.

Description de l'action

- Etudier le développement de réseau de chaleur bois dans le cas d'un projet d'urbanisme
  - Lancer une étude préalable sur la densité thermique du territoire
  - Lancer une étude spécifique pour la piscine
- Etudier, dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement, la possibilité d'encourager le développement d'un réseau de chaleur bois en veillant à ce que les précautions soient prises pour ne pas détériorer la qualité de l'air.

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

Action ponctuelle à étudier lors de chaque projet d'aménagement.

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : ADUME

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de réseaux de chaleur en fonctionnement

Indicateurs d'impact : GWh fournis

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs +
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air – –
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique ++

Energies renouvelables

Action n°6.5 : Développer des centrales solaires sur les toitures de bâtiments publics

Contexte et objectifs de l'action

Les bâtiments publics ont une grande influence sur l'image d'un territoire. Développer des centrales solaires sur leurs toitures permet donc de renforcer l'image du territoire, en montrant son engagement dans la transition écologique. Cela permet aussi d'encourager les citoyens à en faire de même, en montrant l'exemplarité de l'administration. Enfin, ces centrales permettent une production d'énergie décarbonée, qui peut être consommée sur place ou injectée dans le réseau.

Description de l'action

- Développer sur les toitures de bâtiments publics des centrales solaires (logique d'exemplarité, et de retombées financières directes pour la collectivité) – inventaire en cours sur le territoire de MA Cté - objectif d'une mise en oeuvre progressive dès 2019 (programme solardôme)
- Prévoir, pour les projets publics de centrales solaires, des afficheurs informant sur la production d'électricité générée (visée pédagogique)

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Moyens financiers à définir

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	0,1 ETP					
Financiers	À définir	-	-	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de centrales solaires sur les bâtiments publics

Indicateurs d'impact : GWh produits

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- **Mobilisation et sensibilisation des acteurs** ++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- **Energies renouvelables** +++
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Développement économique

Energies renouvelables

Action n°6.6 : Elaborer et mettre en œuvre une planification énergétique territoriale

Contexte et objectifs de l'action

Le territoire a un grand potentiel de production d'énergie renouvelable, et donc d'assurer son indépendance énergétique. Cibler précisément ces potentiels, et se donner les miyens de les développer, permettra d'enclencher une forte dynamique économique et écologique au niveau du territoire.

Cette action a pour but d'aider le territoire à diminuer sa dépendance aux énergies fossiles, et à mettre en œuvre une démarche de développement des énergies renouvelables. C'est un moyen efficace de renforcer son attractivité.

Description de l'action

- Préciser les potentiels de MA Cté en termes de production d'énergie renouvelable
- Enclencher une démarche TEPOS
- Identifier les porteurs de projets potentiels et les accompagner dans la mise en œuvre

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Conditionné à une démarche mutualisée avec les autres EPCI du Grand Clermont. Lancement d'une étude en 2021.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Humains	-	-	0,1 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP
Financiers	-	-	50 k€	-	-	-

*

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : Porteurs de projets ENR

Partenaires : ADUHME, Grand Clermont

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Etude lancée, Nombre de porteurs accompagnés, Nombre de projets

Indicateurs d'impact : GWh produits

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- **Energies renouvelables +++**
- Réductions des consommations d'énergie
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
- **Développement économique +**

Energies renouvelables

Action n°6.7 : Favoriser le développement des ENR dans les logements

Contexte et objectifs de l'action

Le résidentiel représente le 3ème poste de consommation d'énergie sur le territoire : dans une perspective de transition écologique, il semble capital que cette énergie soit d'origine renouvelable et décarbonée. Cette transition vers des sources d'énergie propre peut se faire à travers le développement de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables, mais cela peut également se faire en conseillant et informant les habitants sur les différentes options à leur portée pour produire leur propre énergie.

Description de l'action

- Communiquer auprès des habitants et les conseiller sur les énergies renouvelables
- Mettre en place des moyens de communication et conseils et éventuellement des aides à l'investissement pour :
  - Favoriser le développement de l'aérothermie chez les particuliers (PAC)
  - Favoriser le développement de la géothermie chez les particuliers
  - Favoriser le développement des panneaux solaires thermiques chez les particuliers
  - Favoriser le développement des panneaux solaires PV chez les particuliers

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : NC

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre d'actions de sensibilisation

Indicateurs d'impact : NC

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air +++
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique +++

Energies renouvelables

Action n°6.8 : Développer les autres infrastructures de production, de stockage et de récupération de l'énergie

Contexte et objectifs de l'action

Le territoire a un grand capital naturel, qui peut facilement être utilisé pour produire de l'énergie renouvelable. La diversification des sources d'énergie peut aider à limiter les effets de l'intermittence sur le réseau électrique. La récupération de l'énergie grise et de l'énergie fatale est très intéressant sur un territoire avec une activité industrielle. Le territoire peut prendre un rôle actif dans la transition écologique, et être moteur dans le développement d'infrastructures d'alimentation en énergie propre.

Description de l'action

- Réaliser un recensement des potentiels sur le réseau AEP (eau potable) en examinant la possibilité du remplacement des brises charges par des micro-centrales sur les conduites descendant des sources d'altitude (aménagement des seuils des anciens moulins) – croiser avec l'étude ADEME sur le turbinage des réseaux AEP
- Etudier le potentiel de production de biométhane à partir des boues d'épuration (Les Martres de Veyre).
- Favoriser le déploiement des points de charge électrique en lien avec le développement des smartgrid (réseaux électriques intelligents)
- Développer la production de plaquettes à partir du bois de haies
- Favoriser la récupération des calories issues des énergies grises (EU), et ce dès la conception, dans les constructions neuves. Etudier la possibilité de récupérer les calories des EU pour le chauffage des équipements publics situés au droit du réseau EU interco. (partenariat MA Cté / SMVVA)

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires :

Partenaires :

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de projets envisagés ou en cours de développement, Nombre de projets réalisés

Indicateurs d'impact : GWh produits

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie ++
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique +++

Energies renouvelables

Action n°6.9 : Développer l'énergie géothermique

Contexte et objectifs de l'action

L'énergie géothermique est particulièrement intéressante pour un territoire avec de grands besoins en chaleur. Le contexte géographique de Mond'Averne s'y prête bien, avec un haut potentiel de production d'énergie géothermique. Cela permet une production d'énergie décarbonée, pouvant remplacer les chauffages au fioul ou au gaz, ou même ceux fonctionnant au bois. La biomasse produite sur le territoire pourrait alors être exportée vers d'autres territoires, ou utilisée pour la construction.

Description de l'action

- Connaître précisément les gisements pour MA Cté à partir de l'étude des potentiels de géothermie réalisé par le BRGM à l'échelle du Grand Clermont
- Le cas échéant (si potentiel géothermie avéré), étudier les potentiels de densité thermique pouvant favoriser la création de réseaux de chaleur (mission ADUHME ?)

Moyens de mise en œuvre et calendrier de réalisation

- Action à lancer en cas d'opportunité (nouveaux moyens, appels à projet…).

Acteurs concernés

Mise en œuvre : Mond'Arverne Communauté

Bénéficiaires : NC

Partenaires : BRGM

Indicateurs

Indicateurs de Suivi : Nombre de projets envisagés ou en cours de développement, Nombre de projets réalisés

Indicateurs d'impact : GWh produits

Opérations et politiques liées

NC

Bénéfices Climat - Air - Energie

- Mobilisation et sensibilisation des acteurs ++
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air ++
- Energies renouvelables +++
- Réductions des consommations d'énergie +
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++
- Développement économique ++